



NSC GROUPE

SPÉCIALISTE DE L'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

RAPPORT ANNUEL 2024

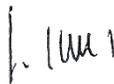
SOMMAIRE

02	Attestation du rapport financier annuel
03	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
10	Tableau des résultats financiers des cinq dernières années
11	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise
13	Documents comptables annuels au 31 décembre 2024
15	Comptes consolidés établis selon le référentiel ANC n° 2020-01 <ul style="list-style-type: none">• Bilan consolidé• Compte de résultat consolidé• Annexe aux comptes consolidés
39	Comptes sociaux <ul style="list-style-type: none">• Bilan au 31 décembre 2024• Compte de résultat• Projet d'affectation du résultat• Tableau de financement• Annexe aux comptes sociaux
57	Rapports des Commissaires aux Comptes <ul style="list-style-type: none">• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels• Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
64	Projet des résolutions
66	Informations juridiques et administratives
69	Historique du Groupe

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3-1 du Règlement Général de l'AMF)

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau financier de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Pascal ROUHAUD
Président-Directeur Général

Guebwiller, le 11 avril 2025

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2024

Nouvelle progression de la rentabilité d'exploitation en 2024:

- Malgré un chiffre d'affaires stable, le groupe a généré en 2024 un profit d'exploitation doublé par rapport à l'exercice précédent à 4,3 M€ grâce :
 - A l'absence de perturbation significative des flux de production et à des carnets de commandes suffisamment garnis durant tout l'exercice,
 - Au redressement de la rentabilité de N.Schlumberger,
 - Aux économies et aux efforts de rationalisation engagés chez SATM. L'établissement d'Imola a été fermé en juin 2024 et la gestion des pièces de rechanges Cognetex est maintenant intégralement réalisée à Novara,
- La marge brute d'autofinancement a progressé de 37% pour s'établir à 5,6 M€.

Retour à la normale du besoin en fonds de roulement et de l'endettement fin 2024 :

- Une réduction de 10,3 M€ du besoin en fonds de roulement brut a été enregistrée sur l'exercice. Cette réduction, attendue après la forte hausse constatée en 2023, provient principalement d'un accroissement des acomptes reçus pour 5,3 M€ et d'une baisse des créances clients pour 3,2 M€,
- La réduction du BFR a permis de diminuer sensiblement le recours aux préfinancements sur commandes passé de 4,3 M€ à fin 2023 à 1,5 M€ à fin 2024,
- Le désendettement bancaire moyen-terme s'est poursuivi avec 4,0 M€ remboursés sur l'exercice.

Arrêt des activités de NSC USA :

- L'installation à Fort Mill en 2021 d'une ligne d'essais textiles n'a pas permis de générer de ventes de machines auprès de fabricants de textiles techniques en Amérique du nord.
- En l'absence de nouveaux relais de croissance, l'arrêt des activités a été réalisé à fin juillet avec un départ des quatre collaborateurs de la filiale. La vente des pièces de rechange est maintenant réalisée depuis l'Europe.

Normalisation des conditions d'achats :

- La disponibilité des approvisionnements est à nouveau satisfaisante et les prix d'achats des matières et composants sont maintenant stabilisés.

PERSPECTIVES POUR 2025

Le groupe devrait réaliser un nouvel exercice satisfaisant en 2025. Le chiffre d'affaires consolidé devrait progresser de plus ou moins 5%.

Au 1er janvier 2025, les carnets de commandes de machines s'élèvent à 44,9 M€, en augmentation de 30%, soit +10,2 M€ par rapport à la même période l'année passée. La prise en commande par SATM d'une dizaine de continus à filer représente la moitié de cet accroissement. Hormis Seydel, l'ensemble des autres filiales bénéficie d'un carnet en hausse.

Après un exercice 2024 en creux, Fonderie Schlumberger devrait enregistrer une petite reprise d'activité cette année et se rapprocher du point d'équilibre.

Après la forte progression enregistrée en 2024, nous anticipons une petite amélioration de la rentabilité d'exploitation en 2025, le groupe devrait engranger les derniers effets du plan de productivité engagé en 2023 par le secteur Fiber to yarn.

Ces perspectives favorables n'intègrent aucun effet négatif lié à l'évolution de l'environnement international et aux répercussions de la politique commerciale agressive menée par les Etats-Unis qui pourraient impacter négativement l'exercice 2025.

La trésorerie disponible permettra d'assurer la continuité d'exploitation sur l'exercice. Le besoin en fonds de roulement s'est fortement réduit en 2024 et une légère progression est attendue pour 2025 ; son ampleur dépendra des termes de paiement des commandes reçues au 2e semestre.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01.

Le chiffre d'affaires est quasi-stable à 71,0 M€ par rapport à 2023, après éliminations des ventes interco intégrées dans la colonne rapprochement, et ce malgré les variations suivantes:

- Une hausse de 4% du chiffre d'affaires de Fiber to yarn grâce à un flux de facturation en hausse de 21% chez N.Schlumberger qui n'a connu aucun retard significatif en fin d'exercice et qui a également bénéficié au 1er trimestre du solde d'une importante commande turque qui restait en carnet de commande à fin 2023. Après une reprise forte de l'activité en 2023, la facturation de SATM s'est repliée de 21% en 2024,
- Un repli de 8% du chiffre d'affaires de Fonderie Schlumberger ; le ralentissement des entrées de commandes constaté depuis le 2e semestre 2023 s'étant poursuivi sur l'exercice,
- Une baisse de 10% du chiffre d'affaires de Monomatic sachant que la vente pour 0,6 M€ d'une machine immobilisée a été enregistrée en Autres produits d'exploitation.

Le résultat d'exploitation a doublé par rapport à 2023, à 4,3 M€, et a bénéficié du plein effet des efforts de redressement réalisés depuis 3 ans :

- Un profit d'exploitation représentant 7,4% du chiffre d'affaires a été enregistré par le secteur Fiber to yarn grâce notamment à :
 - à des volumes de facturation de machines soutenus pour N.Schlumberger et à la réduction du volume de production sous-traité,
 - une remontée des marges sur affaires et à une réduction du point mort qui ont permis à SATM d'enregistrer un profit d'exploitation de 0,75 M€,
- Une perte de 0,6 M€ a été enregistrée par la Fonderie compte tenu de la faiblesse de la demande client,
- Monomatic a enregistré une augmentation de 26% de son résultat d'exploitation à 0,18 M€ grâce à l'offre accrue de services proposés et facturés aux clients.

Compte tenu de la forte amélioration du résultat d'exploitation, un bénéfice net de 4,2 M€ a été constaté sur l'exercice, en augmentation de 49% vs. 2023. Les autres variations du compte de résultat sont les suivantes :

- La constatation d'une charge financière nette de 0,3 M€ légèrement supérieure à celle enregistrée en 2023. La liquidation de Pakea a permis d'enregistrer en 2024 un dividende,
- Un résultat exceptionnel proche de 0 sachant que 2023 intégrait une indemnité de servitude de 0,6 M€ reçue par NSC USA au 1er semestre,
- Une absence de charge nette d'impôts en 2024 grâce aux crédits d'impôts constatés et à un complément d'activation des impôts différés actif.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2024 s'établissent à 36,3 M€ et représentent 47% du total du bilan contre 44% à la fin de l'année précédente.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an s'établit à 12,5 M€ à fin 2024 contre 0,5 M€ à fin 2023 compte tenu du retour à la normale du BFR intervenue sur l'exercice.

INTÉGRATION FISCALE

La société NSC Groupe SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 234 A du CGI à compter du 1er janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises : Monomatic, Fonderie Schlumberger et N.Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 61,5 M€ au 31 décembre 2024 et a été diminué de 2,9 M€ par l'imputation sur les résultats de l'exercice des déficits reportables par Monomatic, NSC Groupe et N.Schlumberger.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont exposées de façon modérée aux risques de prix, certaines fournitures telles que les composants électroniques pouvant peser sur les prix de revient des équipements vendus. Afin d'éviter tout risque significatif de hausse de coût non répercutée, la durée de validité des offres commerciales a été réduite dès l'été 2021 et les règles de chiffrage revues afin de tenir compte de la tendance haussière des coûts. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles du prix de l'acier pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût de la matière première.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, le service financier de NSC Groupe évalue régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

Les sociétés du secteur NSC Fiber to yarn sont également exposées aux aléas géopolitiques. Une part très conséquente de leur facturation est réalisée en Chine, en Iran, en Turquie, et dans certains pays du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient.

Le conflit Russo-Ukrainien peut continuer à faire peser des incertitudes pour l'économie mondiale. A la date de rédaction de ce rapport, aucune incidence particulière n'a été identifiée.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

Le taux de détention de la SCI Florimmo dont le siège social est situé 191, rue de la république à 68500 GUEBWILLER, a été porté de 89% à 99% par le biais d'une incorporation partielle du compte courant en capital intervenue le 8 juillet 2024.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

Les deux sociétés du secteur NSC Packaging sont sorties du périmètre de consolidation depuis plusieurs exercices.

Pakea

La liquidation Pakea, sortie du périmètre de consolidation le 26 mai 2021, a été prononcée le 13 mars 2024. Les titres et créances détenus sur cette filiale ont par conséquent été comptabilisés en charges de l'exercice et les dépréciations afférentes intégralement reprises pour un montant équivalent.

NSC Packaging, anciennement dénommée Fege

La clôture de la liquidation de cette filiale a été prononcée le 14 décembre 2023.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

Le chiffre d'affaires est en repli de 14% par rapport à 2023 et traduit le ralentissement des entrées de commandes constaté dans de nombreux secteurs d'activité depuis le 2e semestre 2023.

Le chiffre d'affaires s'est ainsi élevé à 8,0 M€ contre 9,3 M€ en 2023 et une perte nette de 0,59 M€ a été enregistrée sur l'exercice contre un bénéfice net de 0,69 M€ en 2023.

NSC FIBER TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques Cognetex, N.Schlumberger, Seydel et Sant'Andrea Textiles Machines (SATM).

N.Schlumberger

Contrairement à la situation de crise d'une partie du marché du textile, la société a bénéficié sur 2024 d'une bonne activité. Nos marchés porteurs ont été le Vietnam,

l'Inde et la Turquie. Les machines pour la transformation de la laine représentent 75% de notre chiffre d'affaires.

Les machines de la gamme 50, nouvellement commercialisées, ont représenté 20% des ventes en 2024. Le développement du reste de la gamme se poursuivra sur 2025 avec le prototypage de 3 plateformes complémentaires.

Sur le plan industriel, les efforts sur la maîtrise du planning et des approvisionnements nous ont permis d'atteindre un taux de service largement accru.

La société n'a connu aucun retard significatif de facturation en fin d'exercice et a également bénéficié au 1er trimestre du solde d'une importante commande turque qui restait en carnet de commande à fin 2023. Le chiffre d'affaires de l'exercice progresse ainsi de 17% à 37,9 M€ contre 32,3 M€ en 2023. Les efforts de maîtrise des prix et des coûts engagés en 2023 ont permis de faire fortement progresser le résultat net à 3,3 M€ en 2024 contre 1,57 M€ en 2023.

La société Seydel, située en Allemagne, filiale de N.Schlumberger, a enregistré un ralentissement de commandes en 2024. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 M€, en baisse de 37% par rapport à 2023, et un bénéfice net de 0,16 M€ proche du résultat de l'exercice précédent qui intégrait une charge fiscale de 0,2 M€ dont une partie au titre de 2022.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et une petite perte nette de 0,01 M€. Sa filiale, LT ZJG située en Chine continentale, a généré des ventes de pièces de rechange pour 0,86 M€ auprès de clients locaux.

La société SATM, également détenue par N.Schlumberger, est évoquée ci-après.

N.Schlumberger, et ses filiales, est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe depuis le 16 mars 2015.

SATM

Cette société, détenue à 100% par N.Schlumberger depuis novembre 2020, disposait en début d'exercice d'un carnet de commande correct mais en retrait par rapport à celui de début 2023. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est ainsi établi à 15,9 M€ contre 19,1 M€ en 2023. Compte tenu des efforts d'organisation et des hausses de prix engagés dès 2023, la société a enregistré un bénéfice net de 0,5 M€, hors amortissement du mali de fusion avec CMT, contre une perte nette de 0,65 M€ en 2023 qui était l'année de redémarrage de l'activité des continus à filer.

MONOMATIC

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a enregistré une baisse de 10% sur l'exercice sachant que la vente pour 0,56 M€ d'une machine immobilisée a été enregistrée en Autres produits d'exploitation.

Un bénéfice net de 0,39 M€ a été constaté en 2024 en progression de 19% par rapport à l'exercice précédent grâce à une politique proactive de services facturés aux clients.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

SCI Florimmo

La SCI Florimmo a acquis début 2019 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Le « Louvre » à Guebwiller et le louait à la société L'Atelier Fitness (AFS) qui y exploitait une salle de sports depuis l'été 2019. AFS a été placé en liquidation judiciaire le 10 septembre 2024 avec arrêt d'activité. Les locaux ne sont plus exploités depuis cette date. Un mandat de location a été confié à un agent immobilier fin 2024.

La société a généré un chiffre d'affaires de 0,06 M€ en 2024 et a enregistré une perte nette de 0,15 M€ sachant que le loyer perçu d'AFS ne couvrait que partiellement les charges de crédit-bail.

Filiales commerciales

NSC USA a arrêté ses activités commerciales mi-juillet 2024 et les quatre salariés ont tous quitté l'entreprise à fin août 2024. La vente des pièces de rechanges des entités de Fiber to yarn est assurée depuis l'Europe avec un agent commercial local.

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2024	2023
NSC USA Inc. - Fort Mill (Etats-Unis d'Amérique)	-0,10	0,35
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay) en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2024 s'élève à 1,3 M€ en baisse de 16% compte tenu d'une moindre refacturation de services à Fiber to yarn, le nouveau directeur de Fiber to yarn étant salarié de N.Schlumberger.

La société a enregistré un bénéfice net de 7,24 M€ contre une perte nette de 0,05 M€ en 2023. Cette forte variation est essentiellement liée aux dividendes constatés sur l'exercice à hauteur de 5,96 M€ dont 5,59 M€ sur N.Schlumberger et 0,37 M€ sur NSC USA et à la reprise de dépréciation sur les titres de NSC USA pour 1,32 M€.

Les dépenses visées à l'article 234 quater du C.G.I se sont élevées à 4 384 € avec un impôt correspondant de 1 096 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les échéanciers des créances clients et dettes fournisseurs échus au 31 décembre 2024 sont les suivants (en €) :

31/12/2024	Nombre	Montant total Echus	Echus depuis moins de à 30 jours	Echus depuis moins de à 60 jours	Echus depuis moins de à 90 jours	Echus depuis plus de à 90 jours
Fournisseurs	13	21 051	7 726	11 067	2 258	
<i>En % des achat totaux TTC</i>		<i>3,3%</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,7%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,0%</i>
Clients	4	23 775	20 859	2 916	0	
<i>En % des ventes total TTC</i>		<i>1,3%</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>

Les créances douteuses sont exclues des éléments fournis ci-dessus.

Les délais de paiement contractuels sont de 30 jours.

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice de 7 238 219,72 € au compte report à nouveau antérieur de -23 329 727,83 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -16 091 508,11 €.

Compte tenu de l'amélioration des résultats constatée depuis 2023, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 1,25 € par action prélevé en totalité sur les « Autres réserves » soit 576 783,75 €.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale, qui approuvera les comptes de l'exercice 2024, sera la suivante :

Report à nouveau antérieur	-23 329 727,83 €
Résultat de l'exercice	<u>7 238 219,72 €</u>
Report à nouveau après affectation du résultat	<u>-16 091 508,11 €</u>
Dividende prélevé sur les autres réserves	-576 783,75 €

Conformément à l'article 253 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible	Montant non éligible à l'abattement art.158 CGI
2021	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2022	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2023	€ 16,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENTS

En 2024, le montant des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, hors capitalisation des frais de développement, s'est élevé à 1,9 M€, contre un montant réduit de 0,7 M€ en 2023 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

- N.Schlumberger : les investissements se sont élevés à 1,30 M€ dont 0,51 M€ concernent des matériels pour la salle d'essais textiles, et 0,20 M€ liés au réaménagement de la ligne de production des peigneuses.
- SATM : les investissements sont restés limités à 0,14 M€ et concernent principalement l'agencement de l'atelier de Novara.

Fonderie :

- Les investissements se sont élevés au strict minimum soit 0,10 M€ compte tenu de la faible activité de l'exercice.

Autres :

- Monomatic : les investissements de 0,21 M€ réalisés concernent principalement la mise à jour du nouvel ERP mis en service en janvier 2025.

ÉTUDES ET RECHERCHES

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées en 2024, un montant de 0,64 M€ a été activé en immobilisations incorporelles en 2024 chez N.Schlumberger et concerne les projets de la Gamme 50 déjà engagés antérieurement.

Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

SITUATION FINANCIÈRE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2024

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit a fortement augmenté à 5,2 M€ contre 1,2 M€ à fin 2023 compte tenu de la situation suivante :

- Les emprunts auprès des établissements de crédit ont baissé de 2,2 M€ sur l'exercice et s'élèvent à 6,2 M€ à fin 2024,
- Aucune ligne de découvert n'a été mobilisée à fin 2024 contrairement à une mobilisation à fin 2023 à hauteur de 1,69 M€
- Deux dividendes ont été constatés en 2024 respectivement de N.Schlumberger pour 5,59 M€ et de NSC USA pour 0,37 M€.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2024

En application de l'article L. 225-38 du code de

commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

1. Anciennes conventions règlementées dont l'application s'est poursuivie en 2024 :
 - Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017, selon avenant n° 3 du 13 juin 2021 autorisé par votre conseil d'administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 0,5 M€ à 0,6 M€ au même taux que précédemment,
 - Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2021 : versement à NSC Groupe d'un montant de 0,5 M€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire.
2. Nouvelles conventions règlementées dont l'application a débuté en 2024 :
 - Aucune nouvelle convention règlementée n'a débuté en 2024.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2024

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Suite à l'arrêt d'activité de NSC USA, le Conseil d'administration a mis en vente le site de Fort Mill détenu en pleine propriété; une promesse de vente a été signée le 25 janvier 2025 et la cession devrait intervenir d'ici la fin du 2e trimestre 2025 pour un prix de cession net des frais de vente de 6,5 M\$.

Aucune répercussion négative de l'évolution de l'environnement international et de la politique commerciale menée actuellement par les Etats-Unis n'a été identifiée pour l'établissement des comptes de l'exercice 2024. Ces événements pourraient toutefois impacter négativement l'exercice 2025 en cas de conflit commercial durable.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2024

Le capital s'élève à 7 382 832 €, montant inchangé sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 et est composé de 461 427 titres.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2024 :

	Actions	Droits de vote
Familles Beydon – Koch	Plus de 73 %	Plus de 87%
Eximium	Plus de 5 %	Plus de 5 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

Aucun salarié n'est actionnaire de la société.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établissait au 31 décembre 2024 à 29,3 M€ contre 24,1 M€ au 31 décembre 2023.

Le cours de bourse en fin d'exercice s'établissait à 63,50 €, contre 50,00 € à fin 2023 et a fluctué entre un plus haut à 73,50 € et un plus bas à 41,20 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société peut être autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation donnée lors d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2024, la société détient 44 425 titres, soit 9,6 % du capital de NSC Groupe.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.235-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.235-177 à L.235-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L235-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

A Guebwiller, le 11 avril 2025

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

en milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 914	1 546	1 593	1 579	1 321
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 001	-619	516	-18 997	-11 336
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	16	-102
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 435	-930	1 359	-53	7 238
Résultat distribué	0	0	0	0	-577
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-2,17 €	-1,34 €	1,12 €	-41,17 €	-24,57 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-9,61 €	-2,02 €	2,94 €	-0,11 €	15,69 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	6,5	5,2	5,0	4,5	4,0
Montant de la masse salariale	1 155	710	710	846	538
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	479	359	394	345	303
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

GROUPE CONSOLIDÉ	2020	2021	2022	2023	2024
en milliers d'euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	30 929	48 019	66 831	70 694	71 042
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	-18 113	694	1 843	2 702	4 102
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe en euros)	-43,44	1,66	4,42	6,48	9,84
Marge brute d'autofinancement	-11 975	2 049	3 498	4 076	5 770
Investissements industriels	-2 239	775	865	643	1 414
Personnel :					
effectifs	382	356	376	374	359
masse salariale (charges comprises)	18 325	19 487	21 623	23 285	23 090

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice 2024

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 2 à 5, du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport de :

- La liste des mandats et fonctions exercées dans la société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- Des conventions intervenues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de la société et, d'autre part, une société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces conventions, règlementées, ont fait l'objet d'autorisations préalables par le Conseil d'administration avant leur conclusion ; les conventions existantes et celles conclues durant l'exercice sont détaillées en avant dernière page du rapport de gestion et ne sont pas reprises dans ce rapport,
- Des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice,
- Des modalités d'exercice de la direction générale.

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations qu'il arrête. Cette souplesse permet à chaque administrateur d'obtenir toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et / ou cadres dirigeants de la société.

Une politique de communication financière formalisée sur la base des recommandations de l'Observatoire de la Communication Financière a été mise en place en 2016.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 11 avril 2025.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel, et le suivi de sa réalisation,

- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration était composé de 8 membres en 2024, à savoir :

MM.	Pascal ROUHAUD	Président-Directeur Général
	Maëva BARRERE	Administratrice
	Emmanuel BEYDON	Administrateur
	Olivier BEYDON	Administrateur
	Nadia KOCH	Administratrice
	Sonia SIKORAV	Administratrice
	Vincent SCHALCK	Administrateur
	Fabrice URBAN	Administrateur

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure ci-après.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2017-103 du 27 janvier 2011.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

En application de l'article 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2024 :

	Fonction	Société
Pascal ROUHAUD, 63 ans, de nationalité française	Président-Directeur Général, depuis le 30 juin 2020 Administrateur : Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Président du CA et DG : Renouvelé lors du CA du 15.09.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Administrateur depuis juillet 2020	UIMM Alsace
Maëva BARRERE, 34 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 2020 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
Emmanuel BEYDON-SCHLUMBERGER, 52 ans, de nationalité française	Administrateur depuis mai 2019 Renouvelé lors de l'AGO du 02.06.2022 Fin de mandat : 2025	NSC Groupe
	Gérant Gérant	Reichle et De Massari France Tecnosteel France
Olivier BEYDON, 47 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 2007 Renouvelé lors de l'AGO du 23.05.2024 Fin de mandat : 2027	NSC Groupe
Nadia KOCH, 40 ans, de nationalité française	Administrateur depuis mai 2011 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Directeur Général Directeur Général	Nach Bijoux Nanaland SAS
Vincent SCHALCK, 59 ans, de nationalité française	Administrateur depuis mai 2023 Fin de mandat : 2025 (poursuite du mandat de Mme Carine SALVY, démissionnaire)	NSC Groupe
	Administrateur	Vincianne 2 SASU
Sonia SIKORAV, 67 ans, de nationalité française	Administrateur depuis août 2015 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Administrateur	Eramet
Fabrice URBAN, 58 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 2020 Renouvelé lors de l'AGO du 25.05.2023 Fin de mandat : 2026	NSC Groupe
	Président-Directeur Général Membre du comité de surveillance Gérant Président Gérant	Société des usines QUIRI et Cie Axima Réfrigération France Sarl QUIRI IMMOBILIERE Vent D'est développement SCI FUCHSLOCH

CONVENTIONS PREVUES A L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES CONCERNANT LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL SOCIAL

En application de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres dans le cadre d'une augmentation de capital.

Aucune délégation n'a été consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital social, par l'Assemblée au cours des 3 derniers exercices.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-51-1 du code de commerce, et conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce,
- les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société,
- les créations et cessions de sociétés,
- les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a renouvelé pour une durée de un an, le 11 avril 2024, l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de pouvoir effectuer les opérations suivantes:

- donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 5,0 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales,
- céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.



DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2024



Préambule :

Les comptes présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 11 avril 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 mai 2025.

A – COMPTES CONSOLIDÉS

I. Bilan consolidé

II. Compte de résultat consolidé

III. Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 2 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

NOTE 3 FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

NOTE 4 ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

NOTE 7 INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

NOTE 8 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

NOTE 9 MPÔTS

NOTE 10 ÉCARTS D'ACQUISITIONS

NOTE 11 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

NOTE 12 STOCKS ET EN-COURS

NOTE 13 RÉGIMES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

NOTE 14 PROVISIONS

NOTE 15 ÉCHÉANCIER DES PASSIFS

NOTE 16 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

NOTE 17 TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

NOTE 18 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 19 LISTE DES FILIALES ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

NOTE 20 DIVIDENDES

NOTE 21 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

NOTE 22 RÉSULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

NOTE 23 EFFECTIFS

NOTE 24 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

NOTE 25 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I. Bilan consolidé

ACTIF (en K€)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	Note 11	5 860	5 489
<i>dont écarts d'acquisitions</i>	Note 10	3 578	3 578
Immobilisations corporelles	Note 11	10 045	10 920
Immobilisations financières	Note 11	627	587
Titres mis en équivalence	Note 3	0	0
Total actifs Immobilisés		16 532	16 996
Stocks et en-cours	Note 12	27 473	28 842
Clients et comptes rattachés	Note 16	7 985	8 333
Autres créances et comptes de régularisation	Note 16	5 875	8 621
Valeurs Mobilières de placement	Note 17	11 241	6 243
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 17	7 484	4 080
Total actifs circulants		60 059	56 119
Total de l'actif		76 592	73 115

PASSIF (en K€)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital	Note 6	7 383	7 383
Primes	Note 6	0	0
Réserves et résultat	Note 6	28 327	24 077
Autres	Note 6	584	561
Capitaux propres - part du groupe	Note 6	36 294	32 021
Intérêts minoritaires	Note 6	164	54
Total des capitaux propres		36 457	32 074
Provisions	Note 14	3 159	3 419
Emprunts et dettes financières	Note 15	11 683	18 069
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 15	6 303	6 906
Acomptes reçus sur commandes clients	Note 15	9 817	4 549
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 15	9 173	8 097
Total dettes		40 134	41 040
Total du passif		76 592	73 115

Une grande partie des comptes clients de SATM au 31 décembre 2023 a été consolidée dans les « Autres créances » et non pas en « Clients », comme précisé en note 16.

II. Compte de résultat consolidé

en K€	Note	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	Note 7	71 042	70 694
Autres produits d'exploitation	Note 4	5 053	5 705
Produits d'exploitation		76 095	76 399
Achats consommés		-22 394	-28 259
Services extérieurs		-19 513	-16 858
Charges de personnel		-23 090	-23 285
Autres charges d'exploitation	Note 4	-751	-432
Impôts et taxes		-808	-781
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 4	-5 191	-4 632
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		4 348	2 151
Dotations aux amts et dépréciations des EA	Note 4	0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	Note 10	4 348	2 151
Charges et produits financiers	Note 4	-254	-229
Résultat courant des sociétés intégrées		4 093	1 922
Charges et produits exceptionnels	Note 4	72	1 014
Impôts sur les résultats	Note 9	4	-127
Résultat net des sociétés intégrées		4 169	2 810
Résultat des activités abandonnées		0	-20
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 169	2 790
Dont Intérêts minoritaires		67	88
Dont Résultat net (part du groupe)		4 102	2 702
Résultat dilué par action (en €)		9,84	6,48
Résultat par action (en €)		9,84	6,48

III. Annexe aux comptes consolidés.

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis le 10 janvier 2017, date du transfert depuis le marché dénommé Euronext Paris compartiment C.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le Groupe développe et élabore des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage à la filature, et à l'industrie de l'emballage, ainsi que des pièces de fonderie destinées à l'industrie.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 11 avril 2025.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis conformément au règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 et de ses règlements modificatifs ultérieurs.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport financier ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation pour l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés qui sont en cours de liquidation à la date d'arrêtés des comptes.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes :

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes :

1°) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément au règlement ANC n° 2020-01. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2°) Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale, les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle et les sociétés sous influence notable par mise en équivalence.

Pour les sociétés mises en équivalence, les éléments du résultat et du bilan sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés, le cas échéant. Les quotes-parts de résultat et de situation nette relative à ces entités sont déterminées sur la base des données consolidées de ces entités, de leurs filiales, coentreprises et entreprises associées.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3°) Regroupements d'entreprises :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur d'entrée conformément aux prescriptions du règlement ANC n° 2020-01.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, seulement pour la quote-part des titres acquis.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écarts d'acquisition tel que précisé au § 6) c. ci-après.

4°) Conversion des comptes et des transactions exprimés en monnaies étrangères :

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultats et flux de trésorerie convertis au taux de change moyen de la période, suivant la méthode définie du référentiel ANC n° 2020-01.

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au bilan.

5°) Dépenses de recherche et développement :

Conformément au règlement ANC 2014-03 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, des frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence avérée d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- la capacité effective à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- le fait que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables est démontré ;

- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- le projet est clairement identifié et les coûts s'y rapportant sont individualisés et suivis de façon fiable.

Ces frais de développement seront alors amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels utilisés en interne, la durée de vie retenue est la durée probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la commercialisation du produit concerné.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients peuvent être inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet, en fonction des coûts engagés et facturables dans le cadre de commandes clients en vigueur.

6°) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition :

Conformément au règlement ANC 2014-03 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composant excluant de fait toute provision pour grosses réparations.

a) Amortissements :

- Immobilisations incorporelles : les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.
- Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes:

Construction et matériels industriels :	
Bâtiments industriels	20-30 ans
Ouvrage d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3-10 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux:	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfère au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à l'ANC 2014-03 « Dépréciation d'actifs »,

lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

Ces unités génératrices de trésorerie sont constituées par chacune des sociétés du Groupe, dans la mesure où les complémentarités stratégiques / « métiers » entre les sociétés sont réduites et que les sociétés peuvent être considérées comme le niveau le plus bas pour définir un écart d'acquisition.

La valeur recouvrable est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés d'une valeur terminale fondée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits du besoin en fonds de roulement de début de période de projection. Les flux futurs retenus se fondent sur les budgets pour la première année et sur des estimations pour les années suivantes.

Le calcul des flux de trésorerie et de la valeur terminale définissant la valeur recouvrable de chaque filiale concernée est fondé sur les horizons suivants : 5 ans pour les flux de trésorerie et 10 ans pour le cash-flow libre auquel est rattachée la valeur terminale. Tout horizon plus long accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance appliqués aux projections des flux de trésorerie sont spécifiques à chaque société considérée dans la mesure où l'environnement sectoriel et les risques liés aux activités ne peuvent pas être globalisés.

Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender les valeurs recouvrables.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation sont mis en œuvre dans le cadre de la clôture semestrielle si des indices de pertes de valeurs sont identifiés au niveau des unités génératrices de trésorerie concernées.

7°) Stocks et en-cours de production industrielle :

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient moyen pondéré.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'un niveau d'activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La valorisation des stocks et encours se fait à la plus faible des valeurs entre la valeur nette de réalisation et le coût de revient et ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

8°) Titres d'autocontrôle :

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

9°) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe contribue à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédits projetés («Valeur actuelle probable antérieure») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation, les impacts liés aux modifications d'hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies sont inscrits en résultat financiers, comme le prévoit le § 6262 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

10°) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration :

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et aux coûts de formation du personnel concerné.

11°) Impôts :

Les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Impôts ».

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires.

La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leur probabilité future d'utilisation.

12°) Revenus :

Les revenus sont constitués des ventes de marchandises, des ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en Acomptes reçus sur commande clients.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

13°) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Conformément à l'article 282-41 du règlement ANC 2020-01 «Tableau des flux de trésorerie », la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux de trésorerie » et dans la rubrique « Emprunts et dettes financières » du bilan.

14°) Financement à la clientèle :

Le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

15°) Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel comprend tous les produits et charges qui ne sont pas de nature récurrente, et notamment les cessions d'immobilisations. Un détail figure en note 4 section d).

16°) Autres dettes et comptes de régularisation :

Les subventions d'investissement et les avances conditionnées sont incluses dans la rubrique Autres dettes et comptes de régularisation.

NOTE 2 – PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises (ANC n° 2020-01) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecte la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

1°) Dépréciation des stocks :

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2°) Dépréciation des créances clients et des prêts :

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé ou la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note 1 au paragraphe 5.

Comme indiqué précédemment en note 1, il est procédé, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus.

Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4°) Dépréciation d'actifs :

Conformément à l'article 231-11 du règlement ANC 2020-01 « Ecart d'acquisition positif », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur actuelle pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1 au paragraphe 6). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La valeur actuelle repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et peut conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

5°) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux :

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur les produits du Groupe ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées à partir de données statistiques ou sur la meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique « Dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6°) Impôts différés :

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour le groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte de la compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées font apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondant aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7°) Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 9, le Groupe contribue à de s régimes de retraites à cotisations ou à

prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble des engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 13 du présent document.

8°) Reconnaissance des revenus :

Comme indiqué en note 1 au paragraphe 12, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien,

NOTE 3 – FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation n'a fait l'objet d'aucun changement depuis le début de l'exercice à l'exception de la hausse du pourcentage d'intégration proportionnelle de la SCI FLORIMMO qui est passée de 89% à 99% pour l'exercice 2024.

La clôture de la liquidation de Pakea a été prononcée le 13 mars 2024 ; cette filiale était déconsolidée depuis fin 2020 et ses actifs intégralement dépréciés. Un dividende de liquidation de 0,13 M€ a été reçu et constaté au 1^{er} semestre.

Les principaux faits marquants intervenus sur l'exercice sont les suivants :

▪ **Nouvelle progression de la rentabilité d'exploitation en 2024 :**

- Malgré un chiffre d'affaires stable, le groupe a généré en 2024 un profit d'exploitation brut doublé par rapport à l'exercice précédent, à 4,3 M€, grâce :
 - A l'absence de perturbation significative des flux de production grâce à des carnets de commandes suffisamment garnis durant tout l'exercice,
 - Aux mesures de redressement de la rentabilité prises chez N.Schlumberger,
 - Aux économies et aux efforts de rationalisation engagés chez SATM. L'établissement d'Imola a été fermé en juin 2024 et la gestion des pièces de rechanges Cognetex est maintenant intégralement réalisée à Novara,
- La marge brute d'autofinancement a progressé de 37% en 2024 pour s'établir à 5,6 M€.

▪ **Retour à la normale du besoin en fonds de roulement et de l'endettement à fin 2024 :**

- Une réduction de 10,3 M€ du besoin en fonds de roulement brut a été enregistrée sur l'exercice. Cette réduction, attendue après la forte hausse constatée en 2023, provient principalement d'un accroissement des acomptes reçus pour 5,3 M€ et d'une baisse des créances clients et autres créances pour 3,2 M€,

- La réduction du BFR a permis de diminuer sensiblement le recours aux préfinancements sur commandes passé de 4,3 M€ à fin 2023 à 1,5 M€ à fin 2024,
- Le désendettement bancaire moyen-terme s'est poursuivi avec 4,0 M€ remboursés sur l'exercice.

▪ **Arrêt des activités de NSC USA :**

- L'installation à Fort Mill en 2021 d'une ligne d'essais textiles n'a pas permis de générer de ventes de machines auprès de fabricants de textiles techniques en Amérique du nord.
- En l'absence de nouveaux relais de croissance, l'arrêt des activités a réalisé à fin juillet avec un départ des quatre collaborateurs de la filiale. La vente des pièces de rechange est maintenant réalisée depuis l'Europe.

▪ **Normalisation des conditions d'achats :**

- La disponibilité des approvisionnements est à nouveau satisfaisante et les prix d'achats des matières et composants sont maintenant stabilisés

NOTE 4 – ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

a) Autres produits et autres charges d'exploitation :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
- Production immobilisée	418	130
- Frais de développement immobilisés	438	230
- Subventions d'exploitation	230	214
- Transferts de charges	176	145
- Production stockée	-39	1 513
- Reprises de provisions pour dépr. des stocks	871	832
- Reprises de provisions sur autres actifs circulants	364	316
- Reprises de provisions sur risques & charges	1 688	1 780
- Autres produits	906	545
Autres produits d'exploitation :	5 053	5 705
- Jetons de présence	-100	-100
- Autres charges	-651	-332
Autres charges d'exploitation :	-751	-432

b) Dotations aux amortissements et provisions :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	-2 629	-3 094
- Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
- Dotations aux provisions sur actifs circulants	-41	-132
- Dotations aux provisions sur stocks	-1 064	-215
- Dotations aux provisions pour risques & charges	-1 456	-1 192
Total dotations	-5 191	-4 632

c) Résultat Financier :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
- Revenus de créances commerciales	102	95
- Escomptes obtenus	18	23
- Différences positives de change	37	55
- Autres produits financiers	234	53
- Liquid. NSC Packaging reprise dépr. sur compte courant	0	4 985
- Reprises prov. risques et charges financières	359	200
Total produits Financiers	749	5 412
- Intérêts & charges financières	-635	-590
- Différences négatives de change	-39	-59
- Liquid. NSC Packaging annul. titres et perte sur cpte courant	0	-4 985
- Autres charges financières	-330	-8
Total Charges Financières	-1 004	-5 641
Résultat financier	-254	-229

d) Résultat Exceptionnel:

En K€	31/12/2024	31/12/2023
- Prix de vente des immo. incorporelles cédées	0	0
- Prix de vente des immo. corporelles cédées	37	16
- Prix de vente des immo. financières cédées	0	0
- Quote-part des subventions créditée au résultat	171	0
- Liquidation Pakea - reprise de dépr. sur titres	16 731	0
- Liquid. NSC Packaging & SBA - reprise de dépr. sur titres	0	13 612
- Autres produits exceptionnels	249	1 040
Total produits exceptionnels	17 189	14 669
- V.N.C. des immo. incorporelles cédées	0	0
- V.N.C. des immo. corporelles cédées	-81	-41
- Liquidation Pakea - sortie des titres	-16 731	0
- Liquid. NSC Packaging & SBA - sortie des titres	0	-13 612
- Autres charges exceptionnelles	-304	-1
Total Charges exceptionnelles	-17 117	-13 654
Résultat exceptionnel	72	1 014

- La sortie de Pakea du périmètre de consolidation n'a généré aucun impact financier à l'exception de la perception d'un dividende de liquidation de 123 K€.
- L'arrêt des activités de NSC USA a entraîné une charge exceptionnelle de 221 K€ principalement au titre des indemnités versées aux salariés.
- Une indemnité de servitude de 635 K€ avait été reçue au 1^{er} semestre 2023 par NSC USA pour le passage d'une ligne électrique en limite de propriété.

NOTE 5 – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en K€	Note	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net		4 169	2 790
Dotations aux amortissements et provisions		5 191	4 632
Reprises de provisions		-3 283	-3 129
Incidence de la variation des impôts différés	Note 9	-352	-56
Reclassement des subventions constatées en résultat		-171	-56
Résultat de cessions		45	25
Incidence des sociétés sorties du périmètre		0	-186
Marge brute d'autofinancement après impôts		5 598	4 076
Variation des stocks	Note 12	1 164	-2 129
Variation des créances d'exploitation	Note 16	3 424	2 603
Variation des dettes d'exploitation	Note 15	5 740	-10 068
Variation du besoin en fonds de roulement		10 329	-9 594
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE		15 927	-5 518
Incorporelles	Note 11	-724	-299
Corporelles	Note 11	-751	-643
Financières	Note 11	262	-106
Opérations d'investissement, sauf titres de participation		-1 213	-1 048
Incorporelles et corporelles	Note 11	37	16
Financières	Note 11	0	0
Produits de cession des actifs, sauf titres de participation		37	16
Incidence des variations de périmètre		0	186
Acquisitions/Cessions de titres de filiales	Note 11	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS		-1 177	-846
Autres variations financières nettes	Note 6	-153	-139
Augmentations d'emprunts	Note 15	1 000	3 069
Diminutions d'Emprunts	Note 15	-7 386	-4 558
Dividendes versés aux actionnaires		0	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		0	-127
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS		-6 539	-1 756
Incidence des variations de change		191	-346
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE		8 402	-8 465
TRESORERIE A L'OUVERTURE		10 323	18 789
TRESORERIE A LA CLOTURE		18 725	10 323
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE AU BILAN		18 725	10 323
Trésorerie		7 484	4 080
Valeur Mobilières de placement		11 241	6 243
Dépréciation des valeurs Mobilières de Placements		0	0

NOTE 6 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidée	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2022	7 383	18 937	1 843	512	0	700	29 374	254	29 629
Résultat net (part du groupe)			2 702				2 702	88	2 790
Affectation du résultat N-1		1 843	-1 843				0	0	0
Reclassement							0	0	0
Variation de périmètre							0	0	0
Ecart de conversion				83			83	-161	-78
Sortie de périmètre							0	0	0
Titres auto-détenus							0	0	0
Subvention d'investissements							-139	0	-139
Distribution de dividende (note 20)							0	-127	-127
Situation au 31 décembre 2023	7 383	20 780	2 702	595	0	561	32 021	54	32 074
Résultat net (part du groupe)			4 102				4 102	67	4 169
Affectation du résultat N-1		2 702	-2 702				0	0	0
Reclassement							0	0	0
Variation de périmètre							0	0	0
Ecart de conversion				148			148	43	191
Sortie de périmètre							0	0	0
Titres auto-détenus							0	0	0
Subvention d'investissements							23	0	23
Distribution de dividende (note 20)							0	0	0
Situation au 31 décembre 2024	7 383	23 482	4 102	743	0	584	36 294	164	36 457

NOTE 7 – INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Les filiales du Groupe sont regroupées dans les secteurs d'activité présentés ci-après :

- Les sociétés du secteur NSC Fiber to Yarn développent et élaborent des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage à la filature,
- La filiale Fonderie Schlumberger, unique société du secteur Fonderie, produit et commercialise des pièces de fonderie destinés à l'industrie,
- La filiale Monomatic développe et construit des dérouleurs et des enrouleurs non-stop pour des produits tels que papiers, cartons, films, aluminium et complexes.
- Le secteur « Autres » inclut les activités commerciales de NSC USA qui intervient principalement en support des sociétés du secteur Fiber to yarn, la mise à disposition par NSC Groupe des immeubles ainsi que la holding regroupant les services centraux du groupe. Aucune de ces activités ne répond à des critères de nature ou de taille suffisants pour être présentée comme un secteur indépendant.

Toutes les relations commerciales inter secteurs sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est prépondérant.

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes de produits finis.

Les chiffres présentés ci-après pour le résultat d'exploitation avant incidence des écarts d'acquisition et le résultat net par secteur opérationnel sont issus des données des différentes filiales provenant du reporting interne et partiellement consolidées. La colonne « rapprochement » permet de mettre ces données en cohérence avec celles consolidées car les écritures de consolidation (élimination des flux Interco, dividendes internes, retraitement des crédits-baux, impôts différés, ...) ne sont pas intégrées dans le reporting interne.

Le rapprochement pour le chiffre d'affaires est constitué par des éliminations de transactions inter compagnies. Les produits inter secteurs sont non-significatifs.

Présentation des résultats par secteur opérationnel :

Au 31/12/2024

en K€	Fiber to Yarn	Mono-matic	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	58 022	6 293	8 002	2 876	-4 150	71 042
Résultat d'exploitation	4 292	175	-649	-346	876	4 348
Résultat net	3 902	388	-593	5 927	-5 456	4 169
Actifs Immobilisés au 31 décembre	11 081	731	1 129	3 592	0	16 532

Au 31/12/2023

en K€	Fiber to Yarn	Mono-matic	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	57 614	7 028	9 294	3 621	-6 864	70 694
Résultat d'exploitation	1 032	139	747	-996	1 228	2 151
Résultat net	1 541	325	692	231	1	2 790
Actifs Immobilisés au 30 juin	11 267	830	1 348	3 551	0	16 996

% N vs. N-1

en K€	Fiber to Yarn	Mono-matic	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	1%	-10%	-14%	-21%	-40%	0%
Résultat d'exploitation	316%	26%	-187%	65%	-29%	102%
Résultat net	153%	19%	-186%	2469%	NS	49%
Total actifs Immobilisés	-2%	-12%	-16%	1%	-	-3%

1°) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires consolidé est quasi-stable à 71,0 M€ par rapport à 2023. Les variations suivantes sont commentées après éliminations des ventes interco intégrées dans la colonne rapprochement :

- Une hausse de 4% du chiffre d'affaires de Fiber to yarn grâce à un flux de facturation en hausse de 21% chez N.Schlumberger qui n'a connu aucun retard significatif en fin d'exercice et qui a également bénéficié au 1^{er} trimestre du solde d'une importante commande turque qui restait en carnet de commande à fin 2023. A l'inverse, la facturation de SATM s'est repliée de 12% en 2024 après une forte reprise de l'activité en 2023,
- Un repli de 8% du chiffre d'affaires de Fonderie Schlumberger ; le ralentissement des entrées de commandes constaté depuis le 2^e semestre 2023 s'étant poursuivi sur l'exercice,
- Une baisse de 10% du chiffre d'affaires de Monomatic sachant que la vente pour 557 K€ d'une machine immobilisée précédemment a été enregistrée en Autres produits d'exploitation.
- Le chiffre d'affaires « Autres » intègre la facturation de NSC USA jusqu'à fin juillet 2024.

2°) Résultat d'exploitation avant incidence des dépréciations sur écarts d'acquisition :

Le résultat d'exploitation a doublé par rapport à 2023, à 4 348 K€, et a bénéficié en 2024 du plein effet des efforts de redressement réalisés depuis 3 ans :

- Un profit d'exploitation représentant 7,4% du chiffre d'affaires a été enregistré par le secteur Fiber to yarn grâce notamment à :
 - à des volumes de facturation de machines soutenus pour N.Schlumberger et à la réduction de la production sous-traitée,
 - une remontée des marges sur affaires et à une réduction du point mort qui ont permis à SATM d'enregistrer un profit d'exploitation de 745 K€,
- Une perte de 649 K€ a été enregistrée par la Fonderie compte tenu de la faiblesse de la demande client,
- Monomatic a enregistré une augmentation de 26% de son résultat d'exploitation à 175 K€ grâce à l'offre accrue de services proposés et facturés aux clients.

- La réduction significative de la perte du secteur « Autres » reflète :
 - Le retour à un profit d'exploitation de NSC USA en 2024 grâce à la marge sur une commande reportée en facturation de 2023 au 1^{er} trimestre 2024,
 - une réduction de 80% de la dotation aux amortissements d'un mali technique affecté aux immeubles lié à la fusion en 2017 de NSC Florival avec NSC Groupe. Cet amortissement, annulé en consolidation via la colonne « rapprochement », est terminé à fin 2024,
- La colonne « Rapprochement » intègre l'annulation de l'amortissement du mali technique lié à la fusion de NSC Florival avec NSC Groupe intervenue en 2017 et évoqué ci-avant, l'écart entre loyers de crédits-baux annulés en consolidation et remplacés par des dotations aux amortissements et l'élimination des marges sur stock intercompagnie à fin 2024. Ces ajustements sont constatés à chaque clôture.

3°) Résultat net de l'ensemble consolidé :

Compte tenu de la forte amélioration du résultat d'exploitation, un bénéfice net de 4 169 K€ a été constaté sur l'exercice, en augmentation de 49% vs. 2023. Les autres variations du compte de résultat sont les suivantes :

- La constatation d'une charge financière nette de 254 K€ en très légère augmentation par rapport à 2023 compte tenu de la hausse des taux d'intérêts sur le 1^{er} semestre 2024. La liquidation de Pakea a permis d'enregistrer en 2024 un dividende et une reprise de provision pour 417 K€. Le dividende avait été comptabilisé au 1^{er} semestre, à tort, en produit exceptionnel et a été reclassé dans les comptes annuels,
- Le résultat exceptionnel de l'exercice est proche de 0 tandis que le résultat de 2023 intégrait une indemnité de servitude de 635 K€ reçue par NSC USA au 1^{er} semestre,
- Une absence de charge nette d'impôts en 2024 grâce aux crédits d'impôts constatés et à un complément d'activation des impôts différés actif.

NOTE 8 – FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées à la fin de l'exercice :

- un montant de 635 K€ a été activé en immobilisations incorporelles sur l'exercice chez N.Schlumberger et concerne les projets existants relatifs à la Gamme 50,

Un projet achevé chez SATM a fait l'objet de 60 K€ d'amortissement sur l'exercice.

NOTE 9 – IMPÔTS

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe à ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des sociétés Fonderie Schlumberger, Monomatic et N.Schlumberger. A fin 2024, une économie de 370 K€ d'impôt a été constatée à ce titre.

1°) Analyse de la charge d'impôt :

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Impôts courants		
- Impôts exigibles	-585	-433
- Crédit d'impôts	236	251
Impôts différés		
- Produits ou charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement)	228	-220
- Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	124	276
Total	4	-127

Les charges ou produits d'impôts sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui en vigueur pour l'exercice considéré. Les taux d'impôts retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux applicables lors de l'utilisation des reports déficitaires.

2°) Impôts différés inscrits au bilan :

Des impôts différés actif (IDA) existent pour le groupe d'intégration fiscale constitué par NSC Groupe et ont été provisionnés après imputation des impôts différés passif (IDP) afin de ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Des IDA existent également pour SATM hors groupe d'intégration fiscale tel que présenté ci-après.

Le total des IDA activables sur déficits à fin 2024 a été diminué de 766 K€ principalement par l'imputation sur les résultats de l'exercice des déficits reportables.

Des produits ont été constatés sur l'exercice, compte tenu de la mise à jour des profits futurs, respectivement par le groupe des sociétés françaises pour 228 K€ et par SATM à hauteur de 124 K€.

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe :		
IDA sur déficits	10 601	11 400
Autres IDA	1 179	1 101
Autres IDP	-226	-375
Dépréciation d'IDA	-9 752	-10 551
Solde IDA	1 803	1 575
Solde IDP	0	0
Hors groupe d'intégration fiscale :		
Sociétés en situation d'IDA nets		
IDA sur déficits	124	91
Autres IDA	727	680
Dépréciation d'IDA	-163	-207
Solde IDA	688	564
Sociétés en situation d'IDP nets		
Autres IDP	0	0
Total IDA capitalisés au bilan	2 491	2 139

3°) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat courant	4 093	1 857
Impôt théorique au taux national mentionné ci-dessous	-1 410	-107
taux national applicable	25,00%	25,00%
Imputation des déficits antérieurs	1 410	107
Déficit reportable de l'exercice	0	0
Crédits d'impôts	236	251
Variation d'impôts différés	352	56
Impôt sur sociétés françaises	-484	0
Impôt sur filiales étrangères	-101	-433
Produit ou charge d'impôts	4	-127

La charge de 101 K€ sur les filiales étrangères concerne essentiellement Seydel.

NOTE 10 – ÉCARTS D'ACQUISITIONS

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2023	Augmentation	Sortie du périmètre	Dépréciations 2024	Valeur comptable nette 31/12/2024
SATM	2 783	0	0	0	2 783
N.SCHLUMBERGER	795		0	0	795
CMT	0	0	0	0	0
NSC Fiber to Yarn	3 578		0	0	3 578
SCI FLORIMMO	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Total	3 578	0	0	0	3 578

Il existait à l'actif consolidé en début d'exercice trois écarts d'acquisition concernant le secteur Fiber to yarn, ceux relatifs à CMT+SATM ayant déjà fait l'objet d'une dépréciation à fin 2022 à hauteur de 696 K€ :

- Le 1^{er} relatif à Euroschor, qui a été absorbée par N.Schlumberger, pour 795 K€ suite à la mise en intégration globale de Fiber to Yarn à compter du 16 mars 2015,
- Le 2^e lié à l'acquisition de CMT le 16 décembre 2019 par N.Schlumberger, pour 2 052 K€,
- Le 3^e concerne SATM dont l'achat des 30% par N.Schlumberger le 27 juillet 2020 a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition à hauteur de 1 428 K€ à fin 2020.

La valorisation de ces écarts d'acquisition se fonde sur des taux d'actualisation pondérés entre le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôts pour chaque filiale.

Compte tenu de la fusion de CMT avec SATM, intervenue en août 2021, une seule évaluation globale de ces deux écarts d'acquisition est réalisée depuis l'arrêté des comptes annuels 2021.

Concernant N.Schlumberger ex. Euroschor :

- le test réalisé a établi une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable de 3 696 K€, en diminution de 368 K€ par rapport à fin 2023.
- une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2024) :	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	9,8%	1,0%	-2 239
Variation du CA %	0,7%	1,0%	810
% de Marge brut moyen	30,6%	1,0%	2 574

- le test réalisé a établi une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable de 2 900 K€, en baisse de 298 K€ par rapport à fin 2023.

Les efforts de réduction de l'endettement ont pour conséquence mécanique de réduire la valeur de recouvrable de SATM. Après un pic atteint en 2023, l'endettement de cette filiale a diminué sensiblement à fin 2024 et a entraîné une augmentation du coût moyen pondéré du capital utilisé pour valoriser les cash-flows futurs : Ce coût est de 7,1 % à fin 2024 vs. 5,5% à fin 2023.

- une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2024) :	Taux retenu	impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	7,1%	1,0%	-1 572
Variation du CA %	-0,2%	1,0%	246
% de Marge brut moyen	12,3%	1,0%	684

NOTE 11 – ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉS

1°) Valeurs brutes :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. Incorporables	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2023	4 796	8 976	56 811	17 621	0	88 204
Acquisitions ou transferts	0	1 119	1 562	76	0	2 757
Cessions ou diminutions	0	-395	-1 013	-17 100	0	-18 509
Variations de périmètre	0		151	31	0	182
Variations de change	0	0	110	0	0	110
Valeurs brutes au 31/12/2024	4 796	9 700	57 621	628	0	72 744

2°) Amortissements et pertes de valeurs :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2023	1 218	7 065	45 884	17 041	0	71 208
Dotations ou transferts	0	353	2 239	0	0	2 591
Correction des valeurs présentées antérieurement		0	65			65
Cessions ou diminutions	0	0	-727	-17 040	0	-17 767
Variations de périmètre	0	0	23	0	0	23
Variations de change	0	0	91	0	0	91
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2024	1 218	7 418	47 576	0	0	56 212

3°) Valeurs nettes :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs nettes au 31/12/2023	3 578	1 911	10 927	580	0	16 996
Valeurs nettes au 31/12/2024	3 578	2 282	10 045	627	0	16 532

4°) Biens pris en crédit-bail intégrés dans les tableaux présentés ci-dessus :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Titres en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2023			8 873			8 873
Augmentations de l'exercice			0			0
Variations de périmètre			148			
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2024			-5 344			-5 344
Valeurs nettes au 31/12/2024			3 677			3 529

Les diminutions concernant les immobilisations financières correspondent à la sortie des titres de Pakea dont la liquidation est intervenue le 13 mars 2024.

NOTE 12 – STOCKS ET EN-COURS

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières et marchandises	12 659	14 335
Encours de production	4 720	4 724
Produits finis	14 829	14 314
Total brut	32 208	33 372
Dépréciations	-4 735	-4 531
Total net	27 473	28 842

Les dotations et reprises de dépréciations sont constatées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat.

La baisse de 4% des stocks et des encours bruts de production constatée à fin 2024 est principalement liée au plan de réduction des stocks engagé chez SATM dont le total brut a baissé de 11% à fin 2024.

NOTE 13 – RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Régimes de base : Le Groupe contribue principalement à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes:

- Taux moyen d'évolution des salaires : 2,8% à fin 2024 contre 2,5% à fin 2023,
- Taux moyen d'actualisation : 3,12% à fin 2024 contre 3,28% à fin 2023,
- Age de départ à la retraite inchangé soit: 65 ans pour les cadres et 64 ans pour les non cadres suite à la réforme du régime des retraites en France.

Depuis fin 2020, ce passif social n'est plus couvert par des fonds dédiés versés auprès d'assureurs.

A fin 2024, le Groupe a provisionné au passif 2 054 K€ pour les sociétés françaises afin de couvrir les indemnités de fin de carrière. Un engagement de retraite résiduel de 152 K€ concernant SATM a été reclassé à fin 2024 dans les autres dettes sociales sachant que le montant de ce passif est figé et ne dépend d'aucun paramètre particulier.

La forte hausse des passifs sociaux pour les sociétés françaises est lié à l'utilisation de taux de rotation distincts pour chacune des tranches d'âge du personnel, tel que recommandé par le CNC. L'application de taux de rotation réduits pour le personnel âgé de plus de 50 ans représente une augmentation de l'ordre de 525 K€ pour le personnel qui était présent à fin 2023.

Le passif social de SATM, qui est externalisé pour les nouveaux droits acquis, a diminué fortement sur l'exercice du fait de la fermeture du site d'Imola et du départ des salariés concernés.

en K€	31/12/2023	augmentation	diminution	31/12/2024
Engagement en fin de période	1 471	713	-283	1 901
Incidence reclassement passif SATM	340	0	-188	152
Fonds	0	0	0	0
Provision au bilan	1 811	713	-470	2 054

NOTE 14 – PROVISIONS

Concernant les provisions constituées pour indemnités de fin de carrière, se référer à la note 13.

en K€	A fin 2023	Augment. exercice	dimin. ou reprises		Variation périmètre	Ecart de Change	A fin 2024
			utilisées	non util.			
Pour risques de garantie aux clients	721	371	-502	0	0	0	590
Pour risques de pertes	0	0	0	0	0	0	0
Garantie sur stock	111	50	-111	0	0	0	50
Divers	127	0	-127	0	0	8	8
Pour risques divers	238	50	-238	0	0	8	58
Total provisions pour risques	959	421	-740	0	0	8	648
Montages à effectuer	538	322	-505	0	0	0	354
Pour charges techniques	538	322	-505	0	0	0	354
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses	112	7	-15	0	0	0	104
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	1 811	713	-466	-5	0	0	2 054
Total provisions pour charges	2 460	1 042	-986	-5	0	0	2 511
Total provisions pour risques et charges	3 419	1 463	-1 726	-5	0	8	3 159
Impôt différé passif	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS	3 419	1 463	-1 726	-5	0	8	3 159

NOTE 15 – ÉCHÉANCIER DES PASSIFS

en K€	31/12/2024				31/12/2023			
	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	0			0	0			0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	4 650	3 573	0	8 223	4 863	5 814	0	10 677
Emprunts et dettes financières diverses	8	500		508	7	538		545
Crédits-baux	588	1 343	0	1 931	721	1 867	0	2 588
Concours bancaires et mobilisation créances	1 021			1 021	4 259			4 259
Emprunts et dettes financières	6 267	5 416	0	11 683	9 851	8 218	0	18 069
Dettes fournisseurs	6 303			6 303	6 906			6 906
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	6 303	0	0	6 303	6 906	0	0	6 906
Avances et acomptes reçus	9 817			9 817	4 549			4 549
Dettes fiscales et sociales	5 930			5 930	6 077			6 077
Autres dettes	1 689			1 689	1 622			1 622
Impôts courants	523			523	198			198
Produits constatés d'avance	1 031			1 031	200			200
Autres dettes et comptes de régul.	9 173	0	0	9 173	12 646	0	0	8 097
TOTAL DETTES	31 559	5 416	0	36 975	33 951	8 218	0	37 621

Le total des emprunts au 31 décembre 2024 est principalement constitué :

- En France, auprès d'établissements français :
 - du solde de 740 K€ d'un emprunt souscrit en novembre 2019 pour l'acquisition de CMT,

- du solde de 486 K€ sur 2 emprunts souscrits en février et avril 2020 auprès de Bpifrance,
- du solde de 1 279 K€ sur trois prêts garantis par l'Etat (PGE) d'un montant unitaire de 1 000 K€ accordés en août et en septembre 2020 par les 3 banques du pool bancaire de la société,
- du solde de 2 128 K€ sur trois autres prêts garantis par l'Etat (PGE) d'un montant unitaire de 000 K€ accordés en septembre 2021 par les 3 banques du pool bancaire de la société,
- du solde de 564 K€ sur un prêt de l'Etat octroyé par Bpifrance de 1 000 K€ accordé en septembre 2021 en complément des 3 prêts mentionnés ci-avant,
- d'un prêt accordé vert par Bpifrance en avril 2024 pour 1 000 K€ dont le remboursement n'a pas débuté,
- de crédits-baux concernant du matériel de production et un bâtiment administratif chez N.Schlumberger pour respectivement 145 K€ et 716 K€,
- d'un crédit-bail chez SCI Florimmo sur un local loué à Guebwiller à hauteur de 1033 K€,
- En Italie, auprès de banques de la péninsule :
 - pour ATM : du solde de 4 emprunts moyen-terme pour 676 K€ dont un contracté début 2023 à hauteur de 500 K€,

Ces emprunts sont tous effectués en euros et réalisés pour une large partie à taux fixe, notamment les prêts garantis par l'Etat.

Par ailleurs, les concours bancaires mobilisés sont en forte réduction à fin 2024 :

- En France, aucun découvert hors cash pool alors que 1871 K€ étaient mobilisés à fin 2023,
- En Italie, auprès d'établissements italiens, de découverts bancaires portés par ATM pour 1 498 K€ et adossés à des commandes export, en nette diminution par rapport à l'encours de 2 341 K€ de fin 2023.

Cette baisse des concours bancaires est liée à la résorption du pic de BFR constaté à fin 2023.

en K€	31/12/2024						31/12/2023					
	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	de 5 ans	Total brut	Dépréciation	Total Net	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	de 5 ans	Total brut	Dépréciation	Total Net
Clients et comptes rattachés	8 441			8 441	-456	7 985	9 086			9 086	-753	8 333
Clients et cptes rattachés	8 441	0	0	8 441	-456	7 985	9 086	0	0	9 086	-753	8 333
Avances et comptes versés	619			619	0	619	2 970			2 970	0	2 970
Autres créances	1 933			1 933	0	1 933	2 603			2 603	-33	2 569
Comptes courants débiteurs	0			0	0	0	1			1	0	1
Impôts	496			496	0	496	540			540	0	540
Charges constatées d'avance	337			337	0	337	402			402	0	402
Impôts différés - Actif	763	2 491	9 170	12 424	-9 933	2 491	472	1 667	10 758	12 897	-10 758	2 139
Autres créances	4 147	2 491	9 170	15 808	-9 933	5 875	6 987	1 667	10 758	19 412	-10 791	8 621
Total	12 588	2 491	9 170	24 249	-10 388	13 861	16 073	1 667	10 758	28 498	-11 544	16 954

Une grande partie des comptes clients de ATM au 31 décembre 2023, soit 2529 K€, a été consolidée dans les « Avances et comptes versés » et non pas en « Clients et comptes rattachés ». La section 2023 de l'état présenté ci-dessus est tel que publié l'année passée.

NOTE 17 – TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Comptes courants	7 484	4 080
Placements:		
Comptes à terme	0	2
Contrats de capitalisation	6 241	6 241
Fonds obligataires	0	0
Fonds à orientation monétaire	0	0
Comptes de dépôt	5 000	0
Total en K€	18 725	10 323

Les contrats de capitalisation sont composés à hauteur de 76% de fonds constitués en Euro et pour le solde de fonds monétaires et obligataires. L'excédent de trésorerie de N.Schlumberger à fin 2024 a été placé à hauteur de 5 000 K€ sur des comptes de dépôt.

NOTE 18 – ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

en K€	Total	Montant provision.	Montant assuré
Engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi	2 206	2 206	0

en K€	Total		dont envers un dirigeant	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Avals, cautions, garanties	0	0	0	0
Hypothèques, nantissements et autres sûretés réelles	740	0	0	0
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	0	0	0	0
Engagements d'achats	0	240	0	0
Autres engagements financiers	2 460	0	0	0
Engagements financiers	3 200	240	0	0

Dettes garanties par une sûreté réelle	Montant Garanti	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des immobilisations		
			Incorp.	Corporelles	Financières
Dettes financières > à 1 an	447	0	0	0	0
Dettes financières < à 1 an	293	0	0	0	0
Dettes d'exploitation > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation < à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses < à 1 an	0	0	0	0	0

Les hypothèques, nantissement et autres sûretés donnés comprennent :

- un nantissement partiel d'un contrat de capitalisation à hauteur de 740 K€ en garantie d'un emprunt bancaire contracté fin 2019 afin de financer l'acquisition de CMT,

Les autres engagements financiers comprennent :

- une lettre de confort de 2 460 K€ donnée à une banque italienne en garantie des lignes de découvert accordées à SATM.

NOTE 19 – LISTE DES FILIALES ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation	Type	Secteur opérationnel
NSC Groupe	France	100%	Mère		Autres
N.Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Seydel	Allemagne	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Billion Tact Holdings (BTH)	Hong Kong	60%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Zhangjiagang Lucky Tide Global Trading Co (ZLTGT)	Chine	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Sant'Andrea Textile Machines	Italie	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Fonderie Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fonderie
Monomatic	France	100%	Globale	Filiale	Autres
NSC USA	Etats-Unis	100%	Globale	Filiale	Autres
Servitex (1)	Uruguay	100%	Globale	Filiale	Autres
SCI Florimmo	France	99%	Proportionnelle	Filiale	Autres

(1) en cours de liquidation

NOTE 20 – DIVIDENDES

L'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 23 mai dernier a décidé de ne verser aucun dividende au titre de l'exercice 2023.

NOTE 21 – ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Suite à l'arrêt d'activité de NSC USA, le Conseil d'administration a mis en vente le site de Fort Mill détenu en pleine propriété; une promesse de vente a été signée le 25 janvier 2025 et la cession devrait intervenir d'ici la fin du 2^e trimestre pour un prix de cession net des frais de vente de 6,5 M\$.

Aucune répercussion négative de l'évolution de l'environnement international et de la politique commerciale menée actuellement par les Etats-Unis n'a été identifiée pour l'établissement des comptes de l'exercice 2024. Ces événements pourraient toutefois impacter négativement l'exercice 2025 en cas de conflit commercial durable.

NOTE 22 – RÉSULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2024	2023
Résultat par action (€)	9,84 €	6,48 €
Résultat dilué par action (€)	9,84 €	6,48 €
Résultat de base et dilué (K€)	4 102	2 702
Nombre d'actions de base	461 427	461 427
Nombre d'actions dilué	461 427	461 427

Le capital est composé de 461 427 actions entièrement libérées de nominal 16 € et ouvrant droit au dividende. Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31 décembre 2024, 351 914 actions sont à droit de vote double contre 352 014 à fin 2023.

Au 31 décembre 2024, NSC Groupe détenait 44 424 titres en autocontrôle. Ces titres sont neutralisés pour le calcul du résultat par action.

NOTE 23 – EFFECTIFS

en ETP	2024				2023			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (*)	4	0	0	4	5	4	0	9
Fonderie Schlumberger	3	11	27	41	2	9	28	39
Monomatic	11	10	21	42	11	10	21	42
FTY (**)	39	82	143	264	38	91	155	284
Total	57	103	192	351	56	115	204	374

(*) Il s'agit des effectifs de la sociétés NSC Groupe en 2024 + NSC USA en 2023

(**) Il s'agit des effectifs des sociétés N.Schlumberger, SATM, Seydel, et ZLTGT.

Les effectifs présentés correspondent à ceux du 31 décembre des années considérées.

NOTE 24 – RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 s'est élevé à 100 K€.

Durant l'année 2024, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du groupe s'est élevé à 375 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence.

NOTE 25 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants comptabilisés en charges en 2024 sont les suivants:

en K€	2024				2023			
	Forvis Mazars	SFR	Autres	Total	Forvis Mazars	SFR	Autres	Total
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	97	57	0	155	87	53	0	139
Services autres que la certification des comptes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	97	57	0	155	87	53	0	139

B – COMPTES SOCIAUX

I - Bilan au 31 décembre 2024

II - Compte de résultat

III - Projet d'affectation du résultat

IV - Tableau de financement

V - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables

Note 2. – Faits marquants

Note 3. – Analyse des résultats

Note 4. – Etat de l'actif immobilisé

Note 5. – Impôt

Note 6. – Trésorerie à court terme

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres

Note 8. – Provisions pour risques et charges

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

Note 10. – Informations concernant les entreprises liées

Note 11. – Transactions avec les parties liées

Note 12. – Comptes de régularisation

Note 13. – Engagements hors bilan

Note 14. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale

Note 15. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi

Note 16. – Litiges

Note 17. – Société consolidante

Note 18. – Evénements postérieurs à la clôture

Note 19. – Effectif de la société

Note 20. – Renseignements concernant les filiales

Note 21. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

I. Bilan au 31 décembre 2024

ACTIF (en €)	31/12/2024			31/12/2023
	Montant brut	Amort. ou dépréciations	Net	Net
Brevets, logiciels et progiciels	69 780	69 780	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	69 780	69 780	0	0
Terrains	2 084 241	308 138	1 776 103	1 790 060
Constructions	15 297 997	14 500 260	797 738	973 066
Autres immobilisations corporelles	101 456	100 114	1 342	1 300
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	23 296
Immobilisations corporelles	17 483 694	14 908 511	2 575 182	2 787 722
Participations	35 457 110	690 606	34 766 504	33 350 014
Créances rattachées à des participations	504 586	0	504 586	615 066
Titres immobilisés	2 432	0	2 432	2 432
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	3 184 751	401 214	2 783 537	2 146 136
Immobilisations financières	39 148 879	1 091 820	38 057 059	36 113 648
ACTIF IMMOBILISE	56 702 353	16 070 112	40 632 241	38 901 370
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	1 000
Créances clients et comptes rattachés	159 206	10 590	148 616	249 842
- Créances sur cash pool groupe	0	0	0	3 153 310
- Créances intégration fiscale	149 112		149 112	108 518
- Autres créances	913	0	913	2 585
- Autres créances fiscales et sociales	4 209		4 209	15 461
- Créance d'IS sur l'Etat	24 485		24 485	523 909
Autres créances	178 718	0	178 718	3 803 782
Créances	337 924	10 590	327 334	4 053 624
Valeurs mobilières de placement	6 241 387	0	6 241 387	6 241 387
Disponibilités	1 604 254	0	1 604 254	22 003
Disponibilités	7 845 641	0	7 845 641	6 263 390
Charges constatées d'avance	5 293	0	5 293	5 018
ACTIF CIRCULANT	8 188 858	10 590	8 178 268	10 323 031
Ecarts de conversion actif	0		0	0
TOTAL ACTIF	64 891 211	16 080 702	48 810 509	49 224 402

II. Bilan au 31 décembre 2024

<i>PASSIF (en €)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Capital	7 382 832	7 382 832
Primes d'émissions, de fusions ...	0	0
<i>Prime d'Emission, de Fusion, D'Apport</i>	0	0
<i>Ecarts de Réévaluation</i>	0	0
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	43 917 099	43 917 099
Report à nouveau	-23 329 728	-23 277 070
Résultat de l'exercice	7 238 220	-52 658
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	36 098 423	28 860 204
<i>Avances conditionnées et emprunts participatifs</i>	0	0
Autres dettes assorties de conditions particulières	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	90 892	63 719
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	90 892	63 719
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 197 730	8 363 388
Concours bancaires courants	183 778	1 907 443
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	77 588	5 509 224
<i>Compte courant créditeur</i>	4 919 894	2 834 863
Emprunts et dettes financières divers	4 997 482	8 344 087
Emprunts et dettes financières	11 378 990	18 614 918
Avances et acomptes reçus	2 064	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 556	232 487
Dettes fiscales et sociales	345 009	355 780
IS Intégration fiscale	0	100 844
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
<i>Autres dettes</i>	35 315	32 085
<i>Compte courant IF créditeur</i>	706 565	928 374
Autres dettes	741 880	960 459
Autres dettes	1 086 889	1 417 083
Produits constatés d'avance	36 696	35 991
DETTES	12 621 194	20 300 479
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	48 810 509	49 224 402

III. Compte de résultat

(en €)	31/12/2024	31/12/2023
Ventes	0	0
Prestations de services	1 321 500	1 579 124
Chiffre d'affaires	1 321 500	1 579 124
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	239 267	528 981
Autres produits	2 067	634
Produits d'exploitation	1 562 835	2 108 739
Achats de sous-traitance	-8 904	-10 284
Achats non stockés: Matières et fournitures	-19 849	-34 198
Services extérieurs: Autres services	-503 979	-504 125
Impôts, taxes et versements assimilés	-152 201	-172 623
Salaires et traitements	-538 196	-845 746
Charges sociales	-303 468	-344 535
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-215 626	-664 845
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	0	0
Dotations aux dépréciations des créances	-2 447	0
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-27 967	-1 220
Autres charges d'exploitation	-112 709	-334 079
Charges d'exploitation	-1 885 346	-2 911 656
Résultat d'exploitation	-322 511	-802 916
Produits des participations	5 959 452	447 968
Produits des autres créances	30 368	58 638
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	2 363 647	5 933 257
Produits financiers	8 521 910	6 439 862
Intérêts et charges assimilés	-492 788	-445 264
Dotations aux provisions	-281 152	-217 420
Autres charges financières	-329 349	-5 190 738
Charges financières	-1 103 289	-5 853 421
Résultat financier	7 418 621	586 441
Résultat courant avant impôts	7 096 110	-216 476
Produits des cessions d'actifs	0	0
Autres produits exceptionnels	0	148 799
Produits exceptionnels	16 977 499	13 761 201
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	0	-950
- sur cession d'actifs	-16 732 936	-13 612 402
Charges exceptionnelles	-16 732 936	-13 613 352
Résultat exceptionnel	244 563	147 849
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	-102 453	15 969
Total des produits	27 062 244	22 325 771
Total des charges	-19 824 024	-22 378 429
Résultat de l'exercice	7 238 220	-52 658

III - Projet d'affectation du résultat

En 2024, la société NSC Groupe a enregistré un bénéfice net de 7 238 220 € à comparer à la perte nette de 52 658 € en 2023.

Il est proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2024 de verser un dividende de 1,25€ par action au titre de cet exercice qui sera prélevé intégralement sur le compte "Autres réserves", comme suit:

	en €
Report à nouveau antérieur	-23 329 727,83
Résultat de l'exercice	<u>7 238 219,72</u>
Report à nouveau	-16 091 508,11
Total du dividende à distribuer prélevé sur les "Autres réserves"	-576 783,75

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2024	2023	2022	2021
	Proposition			
Valeur nominale de l'action (€)	16,00	16,00	16,00	16,00
Nombre total d'actions	461 427	461 427	461 427	461 427
Dividende distribué par action	1,25	0,00	0,00	0,00
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	1,25	0,00	0,00	0,00

IV - Tableau de financement

en k€	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Résultat net	7 238	-53
Flux de résultat sans incidence trésorerie	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	527	883
Reprise de provisions	-1 943	-1 231
<i>Valeur nette comptable des actifs cédés</i>	2	0
Résultat de cessions d'immobilisations	2	0
Marge brute d'autofinancement après impôts	5 824	-400
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	611	678
Variation des dettes d'exploitation	-443	-396
Variation du besoin en fonds de roulement	168	282
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	5 991	-118

Incorporelles	0	0
Corporelles	-28	-32
Financières	-299	-54
Opérations d'investissement	-327	-86
Produits de cession des actifs	0	0
Acquisitions de titres de participation	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	-327	-86

Variation des dettes financières nettes	-1 917	-1 015
Souscription d'emprunts	1 000	0
Remboursement d'emprunts	-3 166	-2 667
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	-4 083	-3 682

VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	1 582	-3 887
TRESORERIE A L'OUVERTURE	6 263	10 151
TRESORERIE A LA CLOTURE	7 846	6 263

La sortie des titres et créances de Pakea et la reprise des provisions qui s'y rapportent sont sans impact et ont été compensés dans le tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux de trésorerie » et dans la rubrique « Concours bancaires courants » du bilan.

V - Annexe aux comptes sociaux

Note 1. – Principes comptables :

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France et conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissements des comptes. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

- Logiciel et progiciel sur 3 ans en linéaire,
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire,
- Le matériel informatique sur 1 an en linéaire.

2. Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré estimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur probable de réalisation des titres des filiales est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés augmentés des disponibilités et d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

Un horizon de 5 ans a été retenu pour la période de calcul de la valeur recouvrable, sachant que tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie. Les prévisions retenues au titre de la première année correspondent au budget et sont établies sur la base d'estimations pour les années suivantes.

- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cession sont calculées selon la méthode du « coût moyen pondéré ».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3. Actions en auto-détention

Les actions de la société détenues en auto-détention sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affectée aux stocks options et en « Autres immobilisations financières » pour les autres titres.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (Valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion actif ou passif », selon le cas. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6. Passifs

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Impôts

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit);
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale;
- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe. Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée, l'économie d'impôt n'étant pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits;
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs;
- Evolution des provisions pour risques fiscaux;
- Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8. Engagements de retraite

La société applique la recommandation ANC 2013-02 relatives aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La provision se calcule en estimant la somme des indemnités de fin de carrière propres à chaque salarié en fonction de leur âge, de leur probabilité de présence, de leur évolution de salaire et d'un taux d'actualisation financier. Les écarts actuariels sont constatés en résultat financier.

Voir la note n°15 pour plus de détail.

Note 2. – Faits marquants:

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice sont les suivants :

- **Dividendes reçus sur l'exercice pour 5,96 M€ :**
 - Le 1^{er} de 5,59 M€ reçu de N.Schlumberger avec une compensation de compte courant,
 - Le 2^e de 0,37 M€ reçu en numéraire de NSC USA.
- **Retour à la normale du BFR de N.Schlumberger en 2024 :**
 - Aucun financement court terme en place à fin 2024 sachant que la société avait contribué fin 2023 au financement partiel du BFR du 4^e trimestre de N. Schlumberger à hauteur de 2,5 M€ sous la forme de découvert bancaire validé avec le pool bancaire.
- **Arrêt d'activité de NSC USA :**
 - L'installation à Fort Mill en 2021 d'une ligne d'essais textiles n'a pas permis de générer de ventes de machines auprès de fabricants de textiles techniques en Amérique du nord. En l'absence de nouveaux relais de croissance, l'arrêt des activités a réalisé à fin juillet avec un départ des quatre collaborateurs de la filiale. Le site de Fort Mill a été mis en vente.
- **Clôture de la liquidation de la filiale Pakea :**
 - Le tribunal de commerce de Mulhouse a prononcé le 13 mars 2024 la clôture de la liquidation judiciaire de NSC Packaging. Un dividende de sauvegarde de 0,13 M€ a été reçu au 1^{er} semestre.
- **Continuation de l'effort de désendettement de la société :**
 - La société a emprunté 1,0 M € en avril auprès de Bpifrance à des conditions avantageuses et a continué à rembourser les emprunts bancaires moyen terme à hauteur de 3,1 M€ sur l'exercice. L'endettement bancaire représente ainsi 18% des capitaux propres à fin 2024 contre 29% fin 2023 et un pic de 51% à fin 2021.

Note 3. – Analyse des résultats :

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'exploitation	-323	-803
Résultat financier	7 419	586
Résultat courant avant impôts	7 096	-216
Résultat exceptionnel	245	148
Impôts	-102	16
Résultat net	7 238	-53

La société a enregistré un bénéfice net de 7 238 K€ sur l'exercice contre une perte nette de 53 K€ en 2023 grâce principalement aux dividendes reçus de N.Schlumberger et de NSC USA ainsi qu'à des reprises de dépréciations nettes sur immobilisations financières de 1 755 K€.

1. Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation de l'exercice a été réduite de 60% sachant que l'amortissement de la réévaluation des ensembles immobiliers détenus est arrivée à son terme dans le courant de l'exercice ; cela représente une diminution de charges de 418 K€ vs. 2023.

2. Les produits et charges financiers

Charges financières		Produits financiers	
en milliers d'euros	Montant	en milliers d'euros	Montant
Dotation financières aux amortissements et provisions	281 (1)	Autres intérêts et produits assimilés	6158 (5)
Intérêts et charges assimilées	493 (2)	Reprises sur prov. et transfert de charges	2 364 (4)
Différences négatives de change	0	Différences positives de change	0
Autres charges financières	329 (3)	Produits nets sur cession de Valeurs mobilières de plac.	0
Total des charges financières	1 103	Total des produits financiers	8 522

(1) Correspond à la dépréciation des SCI Florimmo pour 281 K€,

(2) Comprend les intérêts des emprunts pour 167 K€ et sur les comptes courants de trésorerie pour 326 K€,

(3) Correspond principalement à la perte sur les comptes courants de PAKEA pour 294 K€ suite à la clôture de la liquidation,

(4) Comprend les reprises de dépréciation sur les titres de NSC USA pour 1 315 K€, sur les comptes courants de PAKEA pour 294 K€ et de la SCI Florimmo pour 133 K€ et 588 K€ de reprise sur les titres de la société, La reprise de dépréciation des titres de NSC USA dans le contexte d'arrêt de l'activité de la filiale s'explique par la prise en compte dans la valeur d'utilité des titres des impacts de cession du site de Fort Mill (cf note 18),

(5) Comprend notamment les revenus des participations pour 5 959 K€ (N. Schlumberger 5 591 K€ et NSC USA 368 K€).

Evolution des dépréciations nettes de titres des filiales sur les 2 derniers exercices :

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Fonderie		-582
Monomatic		
NSC USA	1 315	152
Sci Florimmo	-281	
Total	1 034	-430

La reprise de la dépréciation des titres de NSC USA dans le contexte d'arrêt de l'activité de cette filiale s'explique par la prise en compte dans la valeur d'utilité des titres de l'impact positif lié à la cession du site de Fort Mill (cf. note 18).

3. Les produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		Renvois
en milliers d'euros	Montant	en milliers d'euros	Montant	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	16 733 (1)	Produits de cession d'éléments d'actif	0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	Produits exceptionnels sur opérations en capital	246	
Dotation aux amortissements et provisions	0	Reprise sur provisions et transferts de charges	16 731 (1)	
Total des charges exceptionnelles	16 733	Total des produits exceptionnels	16 977	

Renvois:

(1) Correspond à la sortie des titres de Pakea pour 16 731 K€ et aux reprises de provisions sur titres suite à la liquidation de cette filiale.

Note 4.– Etat de l'actif immobilisé

Montants bruts

en milliers d'euros	Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations	Diminutions / Reclassements	Valeurs brutes fin d'exercice
Immobilisations incorporelles *	70	0	0	70
Immobilisations corporelles	17 523	28	67	17 484
Immobilisations financières	55 985	433	17 269	39 149
Av. et acptes / immo.incorp. *	0	0	0	0
Av et acptes sur immo. Corp.	23	0	23	0
Total	73 602	460	17 360	56 702

Flux des amortissements et provisions

en milliers d'euros	Valeurs début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin d'exercice
Concessions, brevets, licences	70	0	0	70
Fonds commercial	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	14 759	216	66	14 909
Autres immobilisations financières	19 872	281	19 061	1 092
Total	34 700	497	19 127	16 070

Titres de participations

en milliers d'euros	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs 2023	51 806	-18 456	33 350
Augmentations	383	-281	101
Diminutions	-16 731		-16 731
Dotations et reprises de dépréciations		18 047	18 047
Valeurs 2024	35 457	-691	34 767

Le tableau des filiales et participations est présenté en Note 20.

Le détail des dépréciations constatées sur l'exercice est indiqué en Note 3.2.

Autres Immobilisations financières

en milliers d'euros	en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	en fin d'exercice
Titres en auto-détention bruts	3 037	0	0	3 037
Dépréciation	-989	587	0	-401
Titres en auto-détention nets	2 048	587	0	2 635
Prêts aux filiales bruts	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0
Prêts aux filiales nets	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	98	50	0	148
Dépréciation	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements nets	98	50	0	148
Autres immobilisations financières nettes	0	0	0	0
Total autres immo. financières	2 146	637	0	2 784

Note 5. – Impôt

NSC Groupe est la tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, Fonderie Schlumberger, Monomatic et N.Schlumberger. Le taux d'impôt retenu est de 25%.

Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31 décembre 2024 s'élevait à 61 476 K€ dont 33 292 K€ pour la société NSC Groupe.

Pour l'exercice 2024, une charge d'impôt de 102 K€ a été enregistrée et correspond à l'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale.

Note 6. – Trésorerie à court terme

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	1 604	22
Valeurs mobilières de placement	6 241	6 241
Trésorerie active	7 846	6 263
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	2 665	5 085
Autres dettes à court terme	5 155	9 200
<i>dont : dettes rattachées à des participations</i>	<i>0</i>	<i>5 434</i>
<i>trésorerie des filiales centralisée</i>	<i>4 920</i>	<i>2 835</i>
<i>Intégration fiscale</i>	<i>235</i>	<i>174</i>
Trésorerie passive	7 820	14 285
Trésorerie nette	26	-8 021
Trésorerie nette des dettes bancaires CT	5 181	1 178
Augmentation du cash pooling et autres C/C	2 085	213

Note 7. – Capital social et variation des capitaux propres

a) Le capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à 7 382 832 € et est composé de 461 427 actions d'un nominal de 16€.

b) Variation des capitaux propres sur l'exercice

en milliers d'euros	Ouverture	Dimin. Capital	Augment. Capital	Augmt.	Diminut.	Affectat. Résultat N-1	Clôture
Capital	7 383	0	0	0	0	0	7 383
Réserve légale	890	0	0	0	0	0	890
Autres réserves	43 917	0	0	0	0	0	43 917
Report à nouveau	-23 277	0	0	0	0	-53	-23 330
Résultat	-53	0	0	7 238	0	53	7 238
Distribution mise en paiement	0	0	0	0	0	0	0
Total	28 860	0	0	7 238	0	0	36 098

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté en report à nouveau.

Note 8. – Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	n° renvoi	Montant en début d'exercice	Augment. ou dotation exercice	Diminutions provisions utilisées	Diminutions provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice
Risque export moyen terme	(3)	0	0	0	0	0
Provisions réglementées		0	0	0	0	0
Pertes de change	(2)	0	0	0	0	0
Provisions ayant supporté l'impôt		0	0	0	0	0
Litiges commerciaux	(1)	0	0	0	0	0
Garantie donnée aux clients	(1)	0	0	0	0	0
Provision pour risques divers	(1)	0	0	0	0	0
Pertes à terminaison	(3)	0	0	0	0	0
Provisions pour risques		0	0	0	0	0
Frais de montage à effectuer	(1)	0	0	0	0	0
Médailles du travail	(1)	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de carrière	(1)	64	28	0	1	91
Charges d'exploitation	(1)	0	0	0	0	0
Provisions pour charges		64	28	0	1	91
Dépréciation Fonds de commerce		0	0	0	0	0
Dépréciation titres de participations	(2)	18 456	281	16 732	1 315	691
Dépréciation autres immos. financières	(2)	1 416	0	170	844	401
Dépréciation des stocks	(1)	0	0	0	0	0
Dépréciation des VMP	(1)	0	0	0	0	0
Dépréciation des comptes clients	(1)	48	2	40	0	11
Provisions pour dépréciations		19 920	284	16 942	2 159	1 102
Total des provisions		19 983	312	16 942	2 160	1 193
Dont dotations et reprises						
- Exploitation	(1)		30	7	1	
- Financières	(2)		281	205	2 159	
- Exceptionnelles	(3)		0	16 731	0	

Note 9. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice

1) Échéances des créances à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	159		159	0	0
Créances rattachées aux participations	0		0	0	0
Autres créances d'exploitation	179		179	0	0
Total des créances	338		338	0	0

2) Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	n° renvoi	A 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 198 (1)		2 481	3 185	531
Autres emprunts et dettes financières	184 (2)		184	0	0
Dettes rattachées à des participations	78 (3)		0	0	78
Comptes courants cash pool	4 920 (4)		4 920	0	0
Intégration fiscale	707 (5)		235	472	0
Avances et acompte reçus sur commande	2		2	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117		117	0	0
Dettes fiscales et sociales	345 (6)		345	0	0
IS Intégration fiscale	0		0	0	0
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0		0	0	0
Autres dettes d'exploitation	35		35	0	0
Produits constatés d'avance	37		37	0	0
Total des emprunts et dettes	12 621		8 355	3 657	609

(1) Comprend un emprunt Caisse d'Epargne de 2019 pour 740 K€, deux emprunts BPI de 2020 pour 486 K€, trois PGE de 2020 pour 1 279 K€ contractés auprès de nos trois banques, d'un prêt BPI France de 2021 de 564 K€, de trois PGE complémentaires contractés en 2021 auprès de nos trois banques pour 2 128 K€ et d'un nouvel emprunt BPI contracté en 2024 pour 1 000 K€.

(2) Concerne des concours bancaires.

(3) Concerne des dépôts et cautionnements reçus.

(4) Concerne, la remontée des soldes de trésorerie via le cash pool Monomatic 812 K€, Fonderie 859 K€, N.Schlumberger 2 748 K€ et d'un apport en compte courant de Alsapar pour le solde.

(5) Concerne Monomatic 706 K€.

(6) Concerne principalement les organismes sociaux pour 203 K€, les congés à payer pour 100 K€ et de la TVA pour 42 K€.

Note 10. – Informations concernant les entreprises liées

en milliers d'euros		Montants nets
Poste du bilan *	Participations	34 767
	Créances rattachées à des participations	505
	Prêts	0
	Avances et acomptes reçus	0
	Créances clients et comptes rattachés	150
	Autres créances	0
	Emprunts & Dettes financières divers	-48
	Avances et acomptes versés sur commandes	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-5
	Comptes courants d'intégration fiscal	-557
	Autres dettes	-4 420
Poste du résultat	Management fees et Mise à dispo de personnel	1 069
	Transferts de charges	141
	Produits des participations	5 959
	Autres produits financiers	30
	Variation de provisions sur titres	1 034
	Variation des provisions sur créances	0
	Autres charges financières	-134

* Débit (+) et Crédit (-) pour le bilan. Produits (+) et Charges (-) pour le compte de résultat

Note 11. – Transactions avec les parties liées

N.Schlumberger et NSC USA ont versé respectivement un dividende de 5 591 K€ et de 368 K€.

Concernant les transactions avec les dirigeants et les administrateurs, se référer à la Note 14 de cette annexe.

Note 12. – Comptes de régularisation

en milliers d'euros	31/12/2024
1. Les charges constatées d'avance	5
2. Les produits constatés d'avance	37
3. Les charges à payer	329
- Congés payés	68
- Factures fournisseurs non parvenues	90
- Charges de personnel	76
- Charges sociales	37
- Divers	25
- Charges sociales sur congés payés	32
- Charges à payer Etat	0
- Intérêts à payer	1
4. Les produits à recevoir	0
- Factures à établir	0
- Autres produits à recevoir	0
- Intérêts à recevoir	0

Note 13. – Engagements hors bilan

Engagements financiers reçus et donnés

en milliers d'euros

31/12/2024

Engagements donnés :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	0
Avals, cautions, garanties	791 (1)
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles	740 (2)
Garantie d'actifs et de passifs	0
Autres engagements financiers	2 460 (3)
Total des engagements donnés	3 991

Engagements reçus :

Engagements sur pensions et indemn. de départ en retraite	0
Avals, cautions, garanties	0
Abandon de créances - Retour meilleure fortune	0
Hypothèques, nantissements	0
Engagements d'achats	240 (4)
Engagements d'achats de titres	0
Garantie d'actifs et de passifs	0
Total des engagements reçus	240

Détail des sûretés réelles :

Montants garantis par des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	447
Dettes financières à moins d'un an	293
Total garantis par des sûretés réelles	740

Montants des sûretés réelles :

Dettes financières à plus d'un an	0
Dettes financières à moins d'un an	0
Total des sûretés réelles	0

(1) Correspond à une caution donnée à Alsabail pour 791 K€,

(2) Se rapporte principalement à des emprunts souscrits et mentionnées en Note 9,

(3) Concerne une lettre de confort donnée à la banque principale de SATM en garantie des financements court-terme accordés par cette banque,

(4) Concerne la SCI Florimmo.

Note 14. – Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale

Aucune avance ou crédit ne sont alloués aux dirigeants et aucun engagement n'a été pris pour leur compte.

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 s'élève à 100 K€.

Durant l'année 2024, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 375 K€. Ce montant comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence, le cas échéant.

Note 15. – Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi

Les engagements relatifs aux d'indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. A la clôture, les engagements sont de 91 K€ et le montant du fonds d'assurance a été intégralement consommé à fin 2020 suite au départ en retraite du président sortant.

La provision de 91 K€ inscrite au bilan de clôture a été actualisée selon les principales hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,12% contre 3,28% à fin 2023,
- Taux d'augmentation des salaires : 2,40% contre 2,00% à fin 2023,

Le taux d'actualisation retenu à la date de clôture est déterminé par référence à un taux de marché fondé sur des obligations à longs termes de première catégorie.

Note 16. – Litiges

Il n'existait pas de litige en cours non provisionné pour la société NSC Groupe à la date d'arrêté des comptes de l'exercice.

Note 17. – Société consolidante

La société NSC Groupe SA est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet ou au siège de l'entreprise.

Note 18. – Evénements postérieurs à la clôture

Suite à l'arrêt d'activité de NSC USA, une promesse de vente du site de Fort Mill a été signée le 25 janvier 2025 et la cession devrait intervenir d'ici la fin du 2e trimestre 2025 pour un prix de cession net des frais de vente de 6 500 K€.

Aucune répercussion négative de l'évolution de l'environnement international et de la politique commerciale menée actuellement par les Etats-Unis n'a été identifiée pour l'établissement des comptes de l'exercice 2024. Ces événements pourraient toutefois impacter négativement l'exercice 2025 en cas de conflit commercial durable.

A la date d'arrêté des comptes, la société disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Note 19. – Effectif de la société

L'effectif de la société est de 4 personnes au 31 décembre 2024.

Note 20. – Renseignements concernant les filiales

en milliers d'euros

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice net ou perte nette	Dividendes encaissés en 2024 par NSC Groupe
N. Schlumberger	3 430	22 157	100,0%	25 943	25 943	0	37 899	3 272	5 591
Monomatic	1 000	2 635	100,0%	3 356	3 356	0	6 293	388	0
NSC USA	1 912	-715	100,0%	2 902	2 902	0	1 495	-102	368
Servitex	2	-12	99,9%	31	0	0	0	0	0
Fonderie	1 200	1 127	100,0%	2 464	2 464	281	8 002	593	0
SCI Florimmo	425	-324	98,9%	761	101	224	60	-148	0
TOTAL				35 457	34 767	505			5 959

Note 21. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

en milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 914	1 546	1 593	1 579	1 321
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 001	-619	516	-18 997	-11 336
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	16	-102
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 435	-930	1 359	-53	7 238
Résultat distribué	0	0	0	0	-577
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-2,17 €	-1,34 €	1,12 €	-41,17 €	-24,57 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-9,61 €	-2,02 €	2,94 €	-0,11 €	15,69 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	6,5	5,2	5,0	4,5	4,0
Montant de la masse salariale	1 155	710	710	846	538
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	479	359	394	345	303
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations significatives : écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 3 578 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon des modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 6°) c) Ecart d'acquisition », « Note 2 – Principales sources d'incertitudes relatives aux

estimations – 3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles » et « Note 10 – Ecart d'acquisitions ».

Nous avons examiné la mise en œuvre de ces modalités, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour les entités concernées, contrôlé leur traduction comptable et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations significatives : activation des impôts différés sur déficits reportables

Les impôts différés actifs, dont le montant total au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 2 491 K€, sont déterminés selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 11°) Impôts », « Note 2 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations – 6°) Impôts différés » et « Note 9 – Impôts ».

Nous avons examiné les modalités de détermination des impôts différés actifs, contrôlé la concordance des bases d'évaluation retenues avec les données prévisionnelles dont elles sont issues et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Forviz Mazars
Caroline ADAM
Associée

Société Fiduciaire de Révision
Philippe PFLIMLIN
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes de l'annexe intitulées :

- « Note 1 – Principes comptables / 2. Titres de participation »
- « Note 3 – Analyse des résultats / 2. Les produits et charges financiers »
- « Note 4 – État de l'actif immobilisé »
- « Note 20 – Renseignements concernant les filiales » [Page 60](#)

exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances en comptes courants sur ces filiales, et les données chiffrées afférentes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous

sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Forviz Mazars
Caroline ADAM
Associée

Société Fiduciaire de Révision
Philippe PFLIMLIN
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

A l'Assemblée Générale de NSC GROUPE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ CIVILE ALSAPAR

Convention de compte courant bloqué

Selon convention en date du 16 septembre 2021 autorisée par votre Conseil d'Administration du

15 septembre 2021, votre actionnaire ALSAPAR consent à fournir une avance en compte courant bloquée de 500 000 € pour une durée de 6 ans, au taux EURIBOR moyen mensuel 1 mois + 1,0 % (plancher 0 %).

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 500 000 €.

Les intérêts comptabilisés en charges s'élèvent à 25 290 € au titre de l'exercice.

SCI FLORIMMO

Convention de compte courant

En date du 7 décembre 2017, votre société a conclu avec sa filiale la SCI FLORIMMO une convention de compte courant rémunéré au taux annuel fixe de 3 %, portant sur un montant de 320 000 €.

Selon avenant n° 1 du 3 décembre 2018, autorisé par votre Conseil d'Administration le même jour, le montant de la convention de compte courant a été porté de 320 000 € à 450 000 €, au taux d'intérêt de EURIBOR 1 mois (plancher 0 %) + 2,0 %, avec effet différé au 1er septembre 2019.

Selon avenant n° 2 du 7 décembre 2020, autorisé par votre Conseil d'Administration du 4 décembre 2020, le montant de la convention a été porté de 450 000 € à 500 000 € au même taux que précédemment.

Selon avenant n° 3 du 13 juin 2021, autorisé par votre Conseil d'Administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 500 000 € à 600 000 € au même taux que précédemment.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 224 079 € débiteur.

Les intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élèvent à 17 496 €.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 30 avril 2025
Les commissaires aux comptes

Forviz Mazars
Caroline ADAM
Associée

Société Fiduciaire de Révision
Philippe PFLIMLIN
Associé

PROJET DES RÉSOLUTIONS



PROJET DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice 7 238 219,72 €

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

L'Assemblée générale ordinaire approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 223 quater du Code général des impôts pour un montant global de 4 384 € avec un impôt correspondant de 1 096 €, toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividende

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice de 7 238 219,72 € au compte report à nouveau antérieur de -23 329 727,83 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -16 091 508,11 €.

Compte tenu de l'amélioration des résultats, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 1,25 € par action prélevé en totalité sur les « Autres réserves » soit 576 783,75 €.

Report à nouveau antérieur	-23 329 727,83 €
Résultat de l'exercice	7 238 508,72 €
Bénéfice distribuable	-16 091 508,11€
Total du dividende à distribuer	0,00 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-16 091 508,72 €
Dividende prélevé sur les autres réserves	-576 783,75 €

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2021	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
2022	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
2023	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 4 168 825 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve chacune des conventions qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024,

SIXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Augmentation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration non réévalués depuis 2021

L'Assemblée générale ordinaire décide, conformément à l'article 20 des statuts, d'arrêter à 115 000 euros le montant maximum des jetons de présence annuels alloués au Conseil d'administration et ce jusqu'à nouvelle décision de sa part. Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale du 3 juin 2021 et non réévaluée depuis, qui plafonnait le montant maximum annuel des jetons de présence à 100 000 euros.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Objectif des résolutions 7 et 8 : Renouvellement du mandat de deux administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire constatant l'échéance du mandat de Monsieur Emmanuel BEYDON – SCHLUMBERGER, décide de le renouveler pour une durée de trois ans conformément à l'article 15 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2028, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire constatant l'échéance du mandat de Monsieur Vincent SCHALCK, décide de le renouveler pour une durée de trois ans conformément à l'article 15 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2028, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Objectif : Réduction de capital par voie d'annulation des actions auto-détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions - Conditions et modalités de la réduction de capital - Délégation au Conseil d'administration

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce, et à réduire le capital à due concurrence.

L'excédent de la valeur de rachat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur tous postes de réserves ou de primes.

Par le seul fait de leur annulation, les actions qui en feront l'objet perdront tous les droits y attachés, notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours.

La présente autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous les postes de réserves et

primes et accomplir toutes les formalités requises à l'effet de réaliser, au vu des oppositions éventuelles et dans les conditions définies à la présente résolution, cette réduction de capital, constater le rachat et l'annulation desdites actions ainsi que la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la société.

DIXIÈME RÉOLUTION

Objectif : Délégation de pouvoirs pour remplir les formalités légales

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale: NSC Groupe
Siège social: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller
Siège administratif: 170, rue de la République – 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et par les statuts, elle prendra fin le 15 septembre 2053.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations, l'animation et la coordination des sociétés,
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriels, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités,
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés,
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens,
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491
Numéro SIRET : 915 420 491 00010
Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau.

Le solde éventuel est réparti aux actionnaires au titre du dividende dont le montant unitaire serait équivalent pour chaque action.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

A défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts,
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social,
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi.

Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis sur le registre de la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS A CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire ou en nature, avec création d'actions nouvelles, l'assemblée statue valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ, NOMBRE ET CATÉGORIES D' ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves pour 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 866 480 € et de le ramener ainsi d'un montant de 8 772 000 € à 7 905 520 € par voie d'annulation de 54 155 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2015 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Le Conseil d'administration, par délégation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017, a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 522 688 € et de le ramener ainsi d'un montant de 7 905 520 € à 7 382 832 € par voie d'annulation de 32 668 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2017 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Plan d'option

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échoué le 27 juin 2007 inclus.

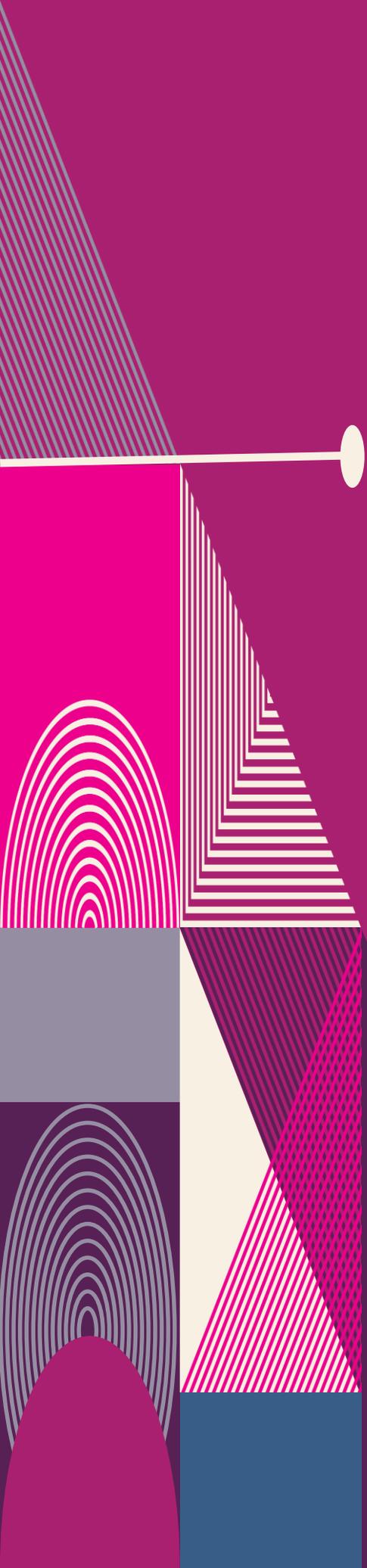
Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes "Capital", "Primes" et "Nombre d'actions" représentent des variations à l'exception de ceux, libellés en gras, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

HISTORIQUE DU GROUPE

- 1810** Création de la société
- 1969** Acquisition de la société Thibeau, constructeur de cardes
Acquisition de la filiale anglaise de Thibeau
- 1973** Création de la filiale italienne
- 1979** Création de la filiale américaine
- 1981** Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris
- 1983** Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché
- 1986** Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étales-nappeurs et de la société Same, société d'applications mécaniques, électriques et électroniques
- 1996** Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faitière optant pour la dénomination NSC Groupe
- 1997** Fusion-absorption de la société FIP
Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan
- 1999** Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic
- 2000** Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie
- 2002** Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic
- 2004** Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans Wuxi NSC Hongyuan qui prend la dénomination Wuxi NSC Machinery Co. Ltd
- 2005** Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles : N. Schlumberger (machines textiles), Sant'Andrea Novara (machines textiles et environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier)
Regroupement de N. Schlumberger avec la filiale Finlande du groupe italien Orlandi dans la société Euroschor détenue à parité
Création de la société Fréaco
Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System
Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeau, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination AsselinThibeau
- 2007** Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeau
- 2008** Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea
Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeau
Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco
- 2010** Création de NSC Environnement
- 2011** Cession des sociétés Asselin-Thibeau et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz
- 2013** Acquisition de 60% des titres de la société Fege et de 100% de la SCI FLF
- 2015** Acquisition de 38% supplémentaires des titres de la société Fege
Prise de contrôle à 100% de la société Euroschor
- 2016** Acquisition de 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines
Fusion de NSC Florival avec NSC Groupe
- 2017** Fusion de Fréaco, NSC Environnement et SCI FLF avec NSC Groupe
Liquidation de Sant'Andrea Novara *In bonis*
- 2018** Prise de participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 15,45 %
- 2019** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 69 %
Acquisition des titres de Cogne Macchine Tessili au 16 décembre 2019
- 2020** Rachat de la participation minoritaire de 30% de SATM par N.Schlumberger
- 2021** Mise en liquidation de Pakea
Fusion de M2FL et Cogne Macchine Tessili (CMT) avec la société SATM détenue par N.Schlumberger
- 2022** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 89,06 %
- 2023** Clôture liquidation de NSC Packaging au 14/12/2023
Dissolution judiciaire et Clôture de SBA (Société Belge d'Automatismes) au 18/10/2023
- 2024** Augmentation de la participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 98,91 %



NSC GROUPE

170, rue de la République
68500 GUEBWILLER

Tél. +33 (0)3 89 74 40 19

Fax +33 (0)3 89 74 41 03

nsc@nsc.fr



www.nsc-groupe.com